



**HAL**  
open science

## Berlioz et l'Association des artistes musiciens : perspectives nouvelles et sources inédites

Hervé Audéon

► **To cite this version:**

Hervé Audéon. Berlioz et l'Association des artistes musiciens : perspectives nouvelles et sources inédites. Cécile Reynaud. Berlioz et Paris, Actes Sud; Palazzetto Bru Zane, pp.273-294, 2023, 978-2-330-18305-9. hal-03928593

**HAL Id: hal-03928593**

**<https://hal.science/hal-03928593v1>**

Submitted on 12 Dec 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Berlioz et l'Association des artistes musiciens : perspectives nouvelles et sources inédites

Hervé Audéon, CNRS (IReMus)

À une période au cours de laquelle l'espace national connaît en France une forte restructuration, la relation de Berlioz à Paris a évolué en raison des liens nouveaux que la capitale tisse avec la province. Sources d'espoir, plusieurs événements concourent en effet à une redéfinition du territoire national : le déploiement du chemin de fer accompagne, sur le plan musical, l'essor des sociétés philharmoniques – Berlioz salue dans sa critique musicale les œuvres d'un Prudent-Louis Aubéry du Boulleu dans l'Eure, l'Eure-et-Loir et l'Orne, ou d'un Martin Beaulieu dans les Deux-Sèvres – et l'ouverture de succursales du Conservatoire de Paris, de même que, sur le plan social, l'émergence et le déploiement des comités correspondants de l'Association des artistes musiciens, qui s'inscrivent dans la mouvance des sociétés de secours mutuels institués sous le Second Empire afin de répondre à la *question sociale*, tout en permettant la diffusion de l'art musical par l'organisation d'importantes solennités. De telles mutations, qui suscitent une floraison de formes nouvelles de spiritualité matérialiste et utopiste, redéfinissent du même coup Paris, devenue à la fois pivot, centre et sommet que Berlioz articule et confronte non seulement à la province, mais encore à l'étranger. Conscient du caractère éphémère de ses succès obtenus en Allemagne et en Russie, la fuite salutaire de l'enfer parisien est ainsi vécue à Saint-Valéry-en-Caux, dans un épisode rebaptisé « Lamentation de Jérémie » lors de la publication des *Grotesques de la musique*<sup>1</sup>. Finalement, Berlioz n'échappe pas à Paris. Les relations ainsi établies entre la capitale et la province nous permettent notamment de bénéficier aujourd'hui de précieux renseignements sur les pratiques musicales, dont ceux que renferme la lettre que Berlioz adresse en 1850 à La Rochelle à l'occasion d'un concert donné en cette ville<sup>2</sup>. Ces relations sont alors également au cœur des préoccupations du comité de l'Association des artistes musiciens, dont Berlioz accompagne les débuts depuis la fondation en 1843 et contribue activement au développement, principalement jusqu'en 1852. Il en reste un des membres éminents jusqu'à son décès en 1869, soit pendant vingt-trois ans – un peu moins de la moitié de sa vie.

Depuis l'article fondamental et essentiel de Joël-Marie Fauquet consacré aux rapports de Berlioz et de l'Association des artistes musiciens, paru en 1981<sup>3</sup>, les archives de l'Association sont entrées dans les collections de la Bibliothèque nationale de France. Un premier don a été effectué en 1986, grâce aux soins et à l'activité de J.-M. Fauquet, et un second versement a été réalisé en décembre 2018<sup>4</sup>. L'ensemble de ces archives, qui constituent un témoignage majeur pour l'histoire musicale du second XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles, a permis de mettre à jour plusieurs éléments relatifs à Berlioz qui concernent principalement :

1. les relations qu'il entretient avec l'Association et, notamment, son adhésion et sa présence aux séances hebdomadaires du comité,
2. les lettres de Berlioz inédites et la correspondance le concernant, conservées et attestées dans les archives,

---

<sup>1</sup> Hector Berlioz, *Les Grotesques de la musique*, Paris, Librairie nouvelle, 1859, p. 98-100. L'escapade, suite à un nouvel échec auprès de l'Institut, est relatée par Berlioz dans la chronique musicale du *Journal des débats* du 6 septembre 1854 (cf. H. Berlioz, *Critique musicale*, vol. 8, Paris, Société française de musicologie, 2016, p. 394-399). Berlioz fréquente déjà cette ville normande fin août 1852, d'où il écrit à l'Association qu'il s'y est retiré « pour cause de maladie » (lettre perdue, mentionnée dans la séance extraordinaire du comité de l'Association des artistes musiciens du 2 septembre 1852, BnF, Vma 4157 (05), p. 101, et dans Joël-Marie Fauquet, « Hector Berlioz et l'Association des artistes musiciens. Lettres et documents inédits », *Revue de musicologie*, n° LXVII, 1981/2, p. 230).

<sup>2</sup> H. Berlioz, *Correspondance générale*, vol. VIII, Paris, Flammarion, 2002, p. 318-320, lettre n° \*1364 du 5 décembre 1850, à un destinataire inconnu.

<sup>3</sup> J.-M. Fauquet, *op. cit.*, p. 211-236.

<sup>4</sup> À la demande de l'actuel président de l'Association des artistes musiciens, M. Jean-Luc Tanguy.

3. quelques données inédites sur les solennités organisées avec Berlioz  
4. et d'autres renseignements sur ses œuvres : recettes, choix des genres musicaux (avec la question du *Requiem* et des messes), édition et programmation.  
Autant d'éléments propres à ouvrir quelques nouvelles pistes de recherche dans le domaine pourtant déjà bien fréquenté des études berliozziennes.

## 1. Relations entre Berlioz et l'Association des artistes musiciens

### 1.1. *L'adhésion de Berlioz*

L'adhésion de Berlioz à l'Association ne s'est pas faite par l'entremise d'Auguste Morel<sup>5</sup> mais de Jean-Émile Compagnon Desmarests – et non, comme l'indique généralement l'édition de la correspondance de Berlioz, Ernest Desmarests<sup>6</sup>.

Émile Desmarests, violoncelliste à l'Opéra, est un ami de Berlioz avec qui il correspond entre 1831 et 1864. Berlioz lui dédie la 9<sup>e</sup> lettre de son *Voyage en Allemagne*, reprise dans ses *Mémoires*. Il figure aux annuaires de l'Association entre 1844 et 1864 et appartient à son comité entre 1848 et 1853, année où, alors membre sortant, il n'est pas réélu. Né à Nonancourt (Eure) le 16 juin 1804<sup>7</sup> il meurt à Paris le 31 mars 1866 (et non le 30 comme parfois indiqué<sup>8</sup>). Il épouse le 2 mars 1848, à Paris, Marie Louise Irma Seuriot et est alors qualifié d'« artiste musicien » à l'Opéra<sup>9</sup>. À cette date, Berlioz est à Londres et se plaint dans sa correspondance que ses amis, et Desmarests en particulier, ne lui répondent pas. Mme Desmarests, née le 21 septembre 1823 à Paris, est également sociétaire de l'Association depuis 1848 et figure aux annuaires jusqu'en 1853. Elle est radiée dans la séance du 31 août 1854, sans doute à cause du non paiement de sa cotisation<sup>10</sup>. Elle est certainement apparentée au violoniste Louis-Auguste

<sup>5</sup> J.-M. Fauquet, *op. cit.*, note 87, p. 225.

<sup>6</sup> Hector Berlioz, *Correspondance générale*, 8 vol., Paris, Flammarion, 1972-2002 ; *id.*, *Nouvelles lettres de Berlioz, de sa famille, de ses contemporains*, vol. IX de la correspondance générale, Arles, Actes Sud, 2016.

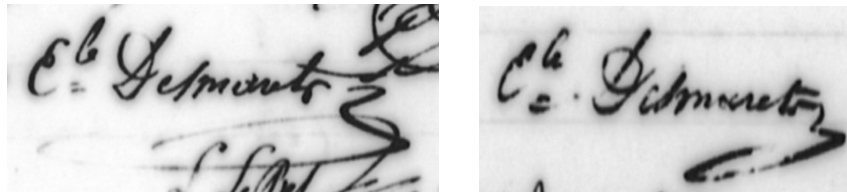
<sup>7</sup> Archives départementales de l'Eure, 8/MI/2977, Nonancourt, 28 prairial an XII [17 juin 1804] : « Du vingt-huit prairial an douze/ Acte de naissance de Jean Emile Compagnon Desmarests né le vingt-sept de ce mois à une heure après midi fils de Jean Baptiste Compagnon Desmarests et de Susanne Pie son épouse demeurant avec lui/ Premier témoin Jean Gaspard Molagrassy greffier du juge de Paix du canton de Nonancourt y demeurant/ Second témoin Georges François Bechelièvre propriétaire demeurant à Nonancourt/ sur la déclaration à nous faite par ledit Jean Baptiste Compagnon Desmarests père/ tous de l'âge requis qui ont signé avec nous faisant les fonctions d'officier public/ [signé] Molagrassy, Compagnon Desmarests, Bechelièvre, Noëhaux [ ? ] maire ».

<sup>8</sup> Archives de Paris, V4E/1029, 1866 : « Du samedi trente un mars mil huit cent soixante six./ deux heures et demie de relevées. Acte de décès de Jean Emile/ Compagnon Desmarests, artiste musicien, âgé [de]/ soixante un ans, né à Evreux (Eure). Décédé ce matin à trois/ heures en son domicile rue neuve fontaine n° 8 ; fils de Jean/ Baptiste, et de Suzanne Pic, son épouse, tous étant décédés/ et défunt époux de Marie Louise Irma Seuriot/ le dit acte dressé en présence et sur la déclaration de [MM.]/ Louis Auguste Seuriot, rentier, âgé de soixante cinq ans/ demeurant à Maisons Laffite (Seine et Oise), et Louis Seuriot./ négociant, âgé de trente un ans, demeurant à Paris, rue de la/ Michodière n° 11, témoins qui ont signé avec nous Léon Ohnet./ adjoint au maire, après lecture et le décès constaté [...]/ [signé] Aug. Seuriot, L. Seuriot./ Léon Ohnet ». La date du décès au 30 mai est celle qui figure dans le registre de statistiques sur les sociétaires de l'Association des artistes musiciens (BnF, Vma 4171), reprise par Constant Pierre, *Le Conservatoire national de musique et de déclamation : documents historiques et administratifs*, Paris, Imprimerie nationale, 1900, reprint C. Tchou, « Bibliothèque des Introuvables, 2002, p. 739. D'après C. Pierre, Desmarests est violoncelliste, accessit en 1819 puis 2<sup>d</sup> prix du Conservatoire en 1820, actif aux orchestres du Théâtre Feydeau, de l'Opéra depuis le 1<sup>er</sup> février 1835, de la Société des concerts, et de la Chapelle impériale depuis 1853.

<sup>9</sup> Archives de Paris, 5Mi1/ 2180, acte du mariage reconstitué, paroisse de Notre-Dame-de-Lorette : « L'an mil huit cent quarante huit le deux mars, à la mairie du deuxième arrondissement de Paris/ Acte de mariage de Jean Emile Compagnon Desmarests, artiste musicien membre de l'Académie nationale de musique fils de Jean Baptiste Compagnon Desmarests, et de Suzanne Petit [sic], son épouse, tous deux décédés./ Et de Marie Louise Irma Seuriot demeurant rue Notre-Dame-de-Lorette n° 50, fille de Jenny Charlotte Seuriot et de père non dénommé./ Le membre de la commission [signé] P. Bouloche ».

<sup>10</sup> Mlle Olympe-Roch-Ambroisine Desmarestz (Desmarestz), sociétaire depuis 1845, pourrait être la fille de Jean Emile : elle est mentionnée à la même adresse que lui dans l'annuaire de 1861. Signalons par ailleurs que Charlotte Joséphine Jenny Seuriot, pensionnaire de l'Opéra, célibataire, meurt le 14 avril 1865 au domicile de Jean Emile

Seuriot qui signe l'acte de décès de Desmarests en 1866 et meurt le 18 décembre 1880 à Maisons-Laffitte, âgé de 79 ans<sup>11</sup>.



Signature d'E[mi]le Desmarests dans les registres des procès-verbaux de l'Association des artistes musiciens, séances des 13 juillet et 27 septembre 1848 © BnF, Vma 4157 (03).

Desmarests est donc un proche de Berlioz qui va le représenter lors de son adhésion, de même qu'il intervient dans la séance du 27 septembre 1848, en l'absence de Berlioz, à propos du célèbre grand concert donné à Versailles dont il demande qu'il ait lieu de jour. Berlioz aura probablement mandaté Desmarests pour cela.

Dans la lettre que Berlioz adresse à Desmarests le 6 mars 1843, alors qu'il se trouve à Brunswick, il déclare : « Vous avez bien fait de dire que j'acceptais et voici un mot pour le comité de \*\*\*\*\*. Vous ne me dites pas le titre de la société<sup>12</sup> ». Nous sommes à un peu moins de trois mois après la création de l'Association, dont la première réunion fondatrice remonte au 26 janvier 1843, au cours de laquelle le baron Taylor est aussitôt nommé président perpétuel. Il présidait depuis 1840 l'Association des artistes dramatiques et formera par la suite celles des artistes peintres, graveurs et sculpteurs, des artistes industriels puis des membres de l'enseignement.

Le nom de Berlioz apparaît dès la troisième séance du comité de l'Association, le 6 février, lorsqu'une liste de membres pressentis pour faire partie du comité est établie : Taylor demande que quatre secrétaires soient nommés et « La commission témoigne le désir que le secrétariat soit composé de MM. Genevay, Meifred, M. Bourges, Berlioz, Bureau ». Lors de la quatrième séance, le 9 février, Berlioz figure parmi les dix membres dont les adhésions « sont et restent à contracter ». Une liste des membres nommés pour obtenir les adhésions manquantes est alors établie : seul le nom de Berlioz n'y figure pas. Il réparaît dans la liste des membres du comité établie au cours de la treizième séance, le 9 mars, parmi les cinq secrétaires – et une seconde fois, biffé, parmi les membres sans fonctions particulières.

La lettre citée de Berlioz à Desmarests porte un cachet postal en date du 11 mars. Le mot qu'il y joint est certainement la lettre copiée au procès-verbal de la séance du 16 mars, par laquelle il confirme son acceptation de sa nomination comme « membre du comité et l'un des cinq secrétaires ». Après la copie de cette lettre et la mention de celle de Martinez de la Rosa (alors « ancien président du conseil des ministres en Espagne »), le procès-verbal indique : « Le comité se félicite de ces honorables adhésions qui donnent à notre institution une si grande autorité<sup>13</sup> ».

---

Desmarests (8 rue Neuve-Fontaine, actuelle rue Fromentin, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement) : l'acte, signé en qualité de témoin par Desmarests, indique que le nom des père et mère de la défunte sont inconnus. Louis Seuriot, négociant âgé de trente ans, y est qualifié de neveu de cette dernière, qui pourrait être une sœur de Marie Louise Irma. Cf. Archives de Paris, V4E/ 1019, acte n° 527.

<sup>11</sup> Archives départementales des Yvelines, 5MI/ 1795 (4<sup>E</sup>/ 1461), Maisons-Laffitte, acte n° 87 du 19 décembre 1880. Selon cet acte, Louis-Auguste Seuriot, né à Paris, est veuf de Marie Louise Delage et père de Louis Alfred, rentier, âgé de 52 ans et de Louis, rentier, 46 ans.

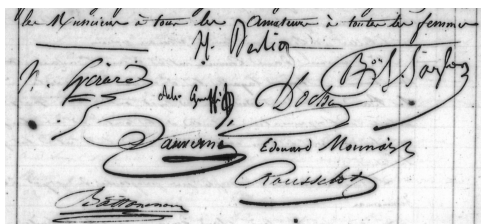
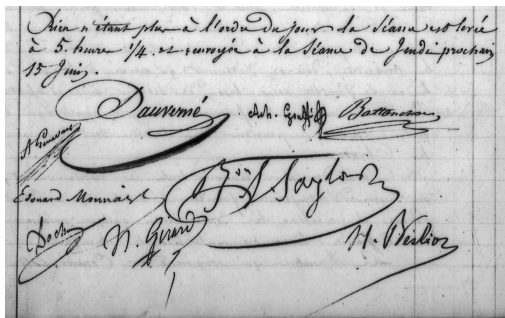
<sup>12</sup> H. Berlioz, *Correspondance générale*, op. cit., vol. III, 1978, p. 76.

<sup>13</sup> Vma 4157 (01), p. 46. La lettre est publiée dans J.-M. Fauquet, op. cit., p. 225, et dans H. Berlioz, *Correspondance générale*, op. cit., vol. VIII, 2002, lettre n° 818<sup>bis</sup>, p. 220, qui reprend en note l'hypothèse de Morel comme informateur de Berlioz au sujet de l'Association.

La dix-neuvième séance du 3 avril 1843 confirme Berlioz parmi les cinq secrétaires, et neuvième des quarante-deux membres du comité. Il sera à ce titre considéré comme l'un des membres fondateurs de l'Association<sup>14</sup>.

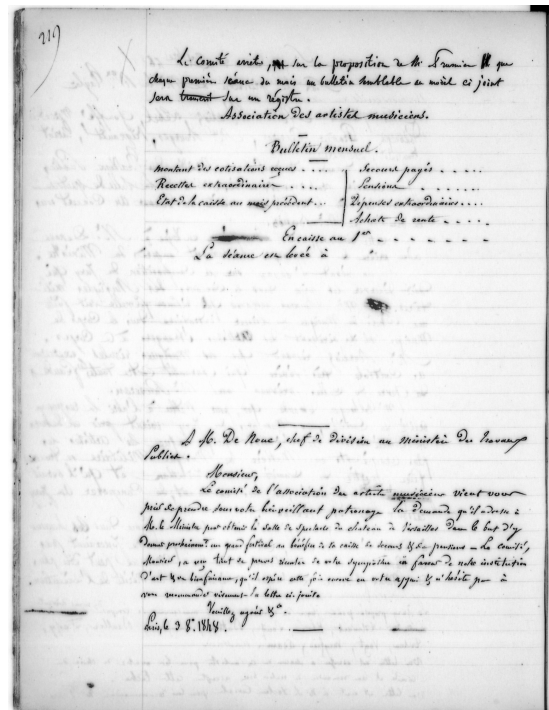
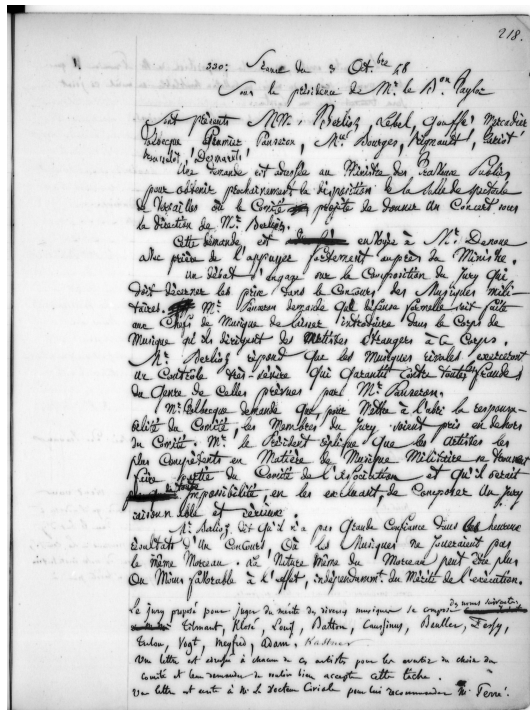
### 1.2. Présence et fonctions de Berlioz au sein du comité

La première séance à laquelle assiste Berlioz est la trente-cinquième du 8 juin 1843. Il signe le procès-verbal et le président Taylor le charge d'agir auprès de Meyerbeer afin de savoir s'il accepte d'être membre du comité. Berlioz apparaît aussi comme signataire d'une circulaire adressée aux sociétaires potentiels (l'Association est ouverte aux artistes musiciens mais aussi aux amateurs et aux femmes), et dut aussi signer diverses lettres évoquées et copiées dans le procès-verbal de cette même séance.



Premières signatures de Berlioz au bas du procès-verbal de la 35<sup>e</sup> séance du comité du 8 juin 1843 (à gauche) et d'une circulaire rédigée lors de la même séance © BnF, Vma 4157 (01)

Si le rôle du secrétaire est notamment de tenir la plume lors des séances et d'établir les procès-verbaux, copiés dans les registres de même que les correspondances (plus tard, en 1852, une commission pour la correspondance est mise en place), la main de Berlioz n'a été identifiée qu'une fois dans les registres, en 1848.



<sup>14</sup> Vma 4157 (01), p. 58.

Main d'Hector Berlioz, qui suit celle de Maurice Bourges, registres des procès-verbaux des séances du comité de l'Association des artistes musiciens, séance du 3 octobre 1848 (au bas de la page de gauche et en haut de celle de droite) © BnF, Vma 4157 (03).

Le comité se renouvelant chaque année par cinquième, lors de l'assemblée générale de l'Association, Berlioz est réélu membre du comité le 21 janvier 1844, puis à nouveau le 17 mai 1852. Il échappe en 1857 aux réélections en étant nommé vice-président honoraire, à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 5 mars 1857 (les membres honoraires sont désignés et élus par le comité, avant les élections des membres du comité qui ont lieu lors des assemblées générales annuelles).

Élections de Berlioz au comité de l'Association des artistes musiciens<sup>15</sup>

21 janvier 1844	réélu avec 67 voix (6 <sup>e</sup> sur 9 candidats, 94 / 44 voix)
17 mai 1852	réélu avec 122 voix (11 <sup>e</sup> sur 13 candidats, 188 / 91 voix)
5 mars 1857	élu à l'unanimité vice-président honoraire

La présence de Berlioz aux séances du comité et des commissions au sein desquelles se réunissent certains de ses membres est attestée dans les registres par la mention, au début de chaque procès-verbal, de l'ensemble des membres présents. Jusqu'en 1852, ces derniers signent directement sur le registre, à la fin du procès-verbal de chacune des séances.

Relevé de la présence de Berlioz aux séances du comité de l'Association des artistes musiciens

1843	juin : 8, 15, 29 juillet : 27 août : 3, 6, 10, 24, 31 septembre : 7 octobre : 5 novembre : 2, 9, 23, 30
1846	juin : 25, 29 juillet : 14, 18, 20 août : 3, 6, 13, 27
1847	juillet : 8, 15, 19 août : 5, 19, 24
1848	juillet : 27 septembre : 27 octobre : 3, 5, 12, 19, 23, 25 novembre : 9
1852	août : 26, 28 septembre : 9, 16, 23, 30 octobre : 7, 14, 21

Berlioz n'est présent que ponctuellement aux séances – comme d'ailleurs la plupart des membres du comité. Il ne signe que dix procès-verbaux, surtout en 1843 (sept fois). Sur les 564 séances tenues jusqu'au 21 octobre 1852, il est présent à 48 d'entre elles, soit un taux de présence de 8,5 % seulement.

Le statut de Berlioz lui donne vite la possibilité de ne pas assister aux séances : il peut en effet rencontrer le baron Taylor et d'autres membres du comité en dehors et, notamment, à l'Institut à compter de 1856. Des personnalités comme Carafa, Meyerbeer ou Liszt n'assistent d'ailleurs presque jamais, et nettement moins que Berlioz, aux séances. C'est avant tout en lien avec les solennités qu'il organise que s'expliquent les présences de Berlioz au comité.

---

<sup>15</sup> D'après le tableau des « Membres actifs du comité pendant la première période de trente ans 1843 à 1872 inclusivement », Vma 4171.

L'aspect social de l'œuvre philanthropique, qui distribue des secours et envisage d'emblée de verser des pensions de retraite (il s'agit de pensions de droit, dont les premières seront versées dès décembre 1868), ne semble pas détourner Berlioz de son activité de compositeur. Pourtant, il prend part à cette activité de l'Association lorsqu'il écrit en janvier 1845 pour « recommander M. Pecarrère », sans doute l'un des frères Pickaert<sup>16</sup>. Le 4 janvier 1844, le procès-verbal signale qu'un « M. Armand a écrit à M. Berlioz pour obtenir un secours de l'association », demande qu'il avait donc transmise au comité. Ce dernier décide le renvoi de la question à la séance suivante, « où M. Berlioz pourra être entendu », et vote ainsi le 11 janvier 10 F de secours, à 7 voix contre 4, précisant que « les mauvais renseignements donnés sur M. Armand sont cause de l'opposition de la minorité » des voix<sup>17</sup>.

## 2. Correspondance

Les archives de l'Association conservent et font état de nombreuses lettres et documents de, ou relatifs à Berlioz. Plusieurs ont été recensés et publiés dans l'article cité de J.-M. Fauquet et dans la correspondance générale. Nous en avons retrouvé d'autres.

### 2.1. *Lettres inédites signées de Berlioz : 9 (+ 1 contrat, 1843-1859)*

Dix lettres et documents inédits, copiés dans les registres des procès-verbaux des séances du comité de l'Association et de correspondance portent le nom de Berlioz parmi les signataires<sup>18</sup>. En voici la liste :

- |              |  |
|--------------|--|
| 1843         |  |
| 8 juin       | • [1 <sup>re</sup> ] circulaire [aux artistes musiciens], p. 93-94   |
| 3 août       | • circulaire pour les chefs d'orchestre, p. 116-117  |
|              | • circulaire pour les maires, p. 116-117   |
| 1847         |  |
| 15 juillet   | • lettre au conservateur du Conservatoire, p. 411  |
|              | • lettre au préfet de Police, p. 412   |
|              | • lettre aux membres du Conseil général des hospices, p. 412   |
| 26 août      | • contrat entre le baron Taylor et le Jardin d'hiver à Lyon, p. 434-436  |
| 1852         |  |
| 16 septembre | • À M. George Young, professeur de musique à Nevers pour sa nomination comme représentant de l'Association en cette ville. Lettre n° 224, p. 129.  |
| 22 septembre | • À M. Auber (lettre de Berlioz d'après le procès-verbal de la séance du 23 septembre, p. 107 : « M. Berlioz adresse séance tenante, une lettre à M. Auber Directeur du Conservatoire pour obtenir son agrément. ») Lettre n° 238, p. 135. |
| 1859         |  |
| 30 novembre  | • Lettre au Dr Otterbourg et aux membres de la « commission chargée de l'organisation de la grande solennité musicale [...] en l'honneur de Schiller », à l'occasion du centenaire de la   |

<sup>16</sup> H. Berlioz, *Correspondance générale, op. cit.*, vol. VIII, 2002, lettre n° 933bis, p. 239. Voir J.-M. Fauquet, *op. cit.*, p. 225, pour l'hypothèse des frères Pickaert.

<sup>17</sup> Vma 4157 (01), p. 156 (séance du 4 janvier 1844) et p. 158 (séance du 11 janvier 1844). Les archives de l'Association signalent deux hommes de ce nom. L'un est nommé délégué à Lyon par lettre du comité du 6 juillet 1849 (Vma 4157 (02), p. 416). L'autre, André-Auguste Armand, est choriste au Théâtre de la Porte-Saint-Martin, et figure parmi les sociétaires à partir de 1854 (cf. les annuaires imprimés de 1855 à 1858). Il s'agit probablement du « M. Armand, accordeur de piano & artiste musicien, [qui] demande un secours » au comité dans la séance du 31 janvier 1856 (Vma 4157 (06), p. 189), lequel lui est refusé car il y a moins d'un an qu'il fait partie de l'Association. Toutefois, ce dernier remercie le comité (séance du 21 février 1856, *ibid.*, p. 196) pour les médicaments qui lui ont été accordés, et renouvelle sa demande « d'un bandage ». Une nouvelle demande par lettre de M. Armand, sans précision du secours demandé ni de son acceptation par le comité, est mentionnée dans la séance du 3 avril 1856, *ibid.*, p. 211. Dans la séance du 28 mai 1857, *ibid.*, p. 290, il est annoncé que M. Armand demande à faire comparaître M. Varney devant le comité pour lui réclamer une somme qui lui serait due.

<sup>18</sup> Les paginations renvoient aux registres des procès-verbaux. Pour le registre de correspondance, Vma 4156 (1), qui concerne les deux lettres de 1852, les numéros des lettres et la page du registre sont précisés. Ces lettres sont publiées *infra* en annexe.

naissance de l'écrivain, afin d'obtenir une part du don que cette commission souhaite faire à une association de bienfaisance.

Nous devons aussi mentionner une lettre de 1849, inédite dans la correspondance générale de Berlioz et son supplément, publiée par Evelyn Blewer dans une version dont l'original, signé par Berlioz, est conservé dans les archives de la Maison de Victor Hugo<sup>19</sup>. La copie de cette lettre, qu'E. Blewer date du 9 août 1849, figure dans les procès-verbaux de l'Association des artistes musiciens, entre les séances des 2 et 9 août 1849<sup>20</sup>. Berlioz n'est pourtant pas mentionné comme ayant assisté à ces deux séances : est-il arrivé en retard ou bien a-t-il signé la lettre en dehors de la séance du comité ? La séance du 9 août indique : « Il est écrit à Monsieur Victor Hugo pour le prier de vouloir bien demander au ministre de l'Intérieur de faire distribuer la subvention qui doit être votée aujourd'hui aux artistes, sur feuilles d'émargement. (~~Cette lettre est copiée plus haut p. 428~~) ».

La lettre publiée par E. Blewer diverge en quelques menus détails : « fût » au lieu de « soit », ou encore la formule finale qui, au lieu de « votre intelligente et pressante intervention », invoque « votre intelligente et puissante protection » dans le procès-verbal. « Membre de l'Assemblée législative » est aussi devenu « représentant de l'Assemblée nationale ». Ces modifications ont donc été apportées au texte avant l'envoi de la lettre. En voici la version copiée dans le registre de l'Association :

« A M. Victor Hugo, membre de l'Assemblée législative.  
Monsieur

Par votre généreuse initiative l'assemblée nationale va probablement voter une somme de 600 000 fr. pour venir en aide aux différentes entreprises théâtrales. Nous vous prions, Monsieur, d'user de toute votre influence, soit auprès de M. le Ministre, soit dans le sein des commissions, afin d'obtenir que cette subvention extraordinaire ne soit pas distribuée simplement à MM. les Directeurs mais qu'elle soit spécialement affectée au paiement des appointements des artistes employés à ces théâtres, qui ont eu tant à souffrir depuis 18 mois, les uns par la privation partielle, les autres par la privation totale de leurs seules et modestes ressources. Des feuilles d'émargement répondraient à M. le Ministre et à la commission de l'exacte répartition de la somme votée par l'assemblée nationale. Vous comprenez, Monsieur, mieux que personne, l'importance et la justice de notre demande. Nous ne doutons pas que vous ne lui accordiez tout votre appui, comme vous ne cessez de le faire dans chaque circonstance où les artistes ont recours à votre intelligente et puissante protection.

Veuillez agréer etc. »

E. Blewer a aussi publié une lettre de V. Hugo au baron Taylor, en date du 28 juillet 1848, dans laquelle Berlioz est évoqué, certainement à propos de la menace de la suppression de son poste au Conservatoire de musique : « J'ai parlé énergiquement pour Berlioz et j'espère qu'on ne fera pas cette turpitude<sup>21</sup> ».

Une autre lettre, inédite, est adressée par Marie Berlioz au baron Taylor le 14 février 1861. Voici le résumé qu'en donne le procès-verbal de la séance du 21 février<sup>22</sup> :

« Don de 20 F pour notre caisse

Lecture d'une lettre de Mme Berlioz informant le Comité qu'ayant trouvé une somme de 700 F et ensuite découvert le propriétaire de cette somme, elle l'a fait consentir, en la lui remettant, à en distraire une partie pour venir en aide à des infortunés. Dans cette distraction elle a retenu 20 F pour la caisse de la société des artistes musiciens, et prie le Comité de les accepter. »

<sup>19</sup> Maison de Victor Hugo, MVH 3371. Cf. Evelyn Blewer, *Secours mutuel. Victor Hugo et la crise des théâtres parisiens, 1848-1849*, Saint-Pierre-du-Mont, Eurédit, 2002, p. 288-289.

<sup>20</sup> Vma 4157 (03), p. 428.

<sup>21</sup> E. Blewer, *op. cit.*, p. 261.

<sup>22</sup> Vma 4157 (07), p. 282.



La lettre, adressée au baron Taylor, et la réponse de ce dernier sont copiées dans le registre de correspondance<sup>23</sup> :

« L[ettre] de Mme Berlioz  
Paris le 14 Février 1861. Mon cher Monsieur Taylor,  
J'ai eu le double bonheur de trouver quelque chose d'assez de valeur (car c'était 700 f en billets de banque et or) et de découvrir le propriétaire. J'ai pensé aux pauvres & dans la petite somme qu'il m'a laissé pour eux, je vous ai réservé 20 f que je vous prie d'envoyer toucher chez moi ; sachant mieux que personne vous [*sic*] êtes à même de soulager quelqu'artiste nécessiteux. Veuillez donc m'envoyer un reçu de cette somme, et me croire votre toute dévouée.  
Signée Marie Berlioz. 4 rue de Calais ».

« Réponse à Mme Berlioz.  
Paris 16 Février 1861.  
Madame,  
Je vous remercie de vouloir bien nous aider à secourir les musiciens pauvres. J'aurai le plaisir de lire, jeudi, à notre comité la lettre que vous avez bien voulu m'adresser. En attendant, ayez la bonté de remettre les 20 f au porteur qui aura l'honneur de vous présenter le reçu de M. Bolle Lasalle, notre trésorier.  
V[euill]ez agr[éer,] Mad[ame,] l'exp[ression] de mes sent[iments] respectueux. »

« Maria Recio » figure parmi les sociétaires dont les noms sont publiés dans les annuaires de l'Association seulement entre 1844 et 1850 (avec « Mlle » en 1850). Elle n'était donc plus sociétaire au moment de ce don.

## 2.2. Lettres signées par les « membres du comité » lorsque Berlioz est présent aux séances : 82 (1843-1852)

Les membres du comité présents aux séances étaient censés signer les lettres rédigées et copiées dans le registre des procès-verbaux ou de celui de la correspondance. Nous disposons donc du texte de ces lettres dont les noms des signataires ne sont toutefois pas recopiés dans les registres. Les originaux peuvent être cependant recherchés et la plupart devraient porter la signature de Berlioz : ainsi, à titre d'exemple, la lettre adressée au maire de Perpignan en date du 27 août 1852 est-elle peut-être conservée aux archives communales de cette ville ?

Voici la liste de ces 82 lettres collectives, classées à la date des séances<sup>24</sup> :

1843	8 juin	<ul style="list-style-type: none"><li>• À M. Liszt</li><li>• [2<sup>e</sup> circulaire aux artistes musiciens]</li></ul>
	3 août	<ul style="list-style-type: none"><li>• lettre de remerciements à Mme la comtesse Albertas, née La Roche-Jacquelin, à Aix</li><li>• [signalée comme « lettre de M. Genevay »] À MM. les chefs de chant de l'Opéra, Tariot, Génot, Leborne, Callault et Dorus, pour convocation chez M. Berlioz (commission du festival)</li></ul>
	10 août	<ul style="list-style-type: none"><li>• À M. Spontini [demande d'autorisation d'exécution et de partition]</li><li>• À MM. les membres du corps municipal d'Abbeville et de la Société d'émulation [statue de Lesueur]</li></ul>
	7 septembre	<ul style="list-style-type: none"><li>• À M. Mercadante [envoi des règlements et circulaires de l'Association]</li><li>• circulaires à Mmes Stoltz, Nathan-Treilhet, Méquillet, MM. Massol, Bouché et Fréd. Prévot</li></ul>
	5 octobre	<ul style="list-style-type: none"><li>• À M. Meyerbeer</li></ul>
1846	14 juillet	<ul style="list-style-type: none"><li>• Au général [Carbonnel, copiée après la séance du 16 juillet, p. 216-217]</li></ul>
	18 juillet	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lettre pour le festival envoyée aux ministres de la Guerre, de l'Intérieur, au lieutenant général commandant la Garde nationale de Paris, au préfet de la Seine, au lieutenant général commandant la 1<sup>re</sup> division militaire, au préfet de police, au ministre des Finances, au maire de Passy [copiée p. 226 ?], au général baron Gazan</li><li>• Au duc de Montpensier</li></ul>
	3 août	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour les personnes qui voudront bien concourir à la messe de requiem</li></ul>

<sup>23</sup> Vma 4156 (2).

<sup>24</sup> D'après les registres des procès-verbaux des séances du comité et les registres de correspondance.

- Lettre de convocation aux maîtres de chant
- 13 août
  - Lettre pour les dames patronesses [sans date]
  - Au ministre du commerce pour les gongs [sans date]
  - À l'abbé de La Bouillerie
  - À M. Divoire maître de chapelle de St Louis d'Antin
  - À M. Olen, maître de chapelle de Ste Elisabeth
  - À M. Germain Delavigne, conservateur du Mobilier de la couronne
  - À M. Edmond Leclerc, chef du cabinet du ministre de l'Intérieur
- Après le 27 août (pas d'autre séance avant le 3 septembre) :
  - 29 août : au ministre de la Guerre pour le festival de Rouen
- 1847
  - 8 juillet
    - Au préfet pour autoriser la fête le 4 août
  - 15 juillet
    - Au préfet pour autoriser le concert
    - À l'administration des hospices pour un abonnement à 200 F pour le concert
  - 5 août
    - circulaire aux éditeurs de musique (séance du 12 août : « M. Gauthier a envoyé vingt copies de la circulaire aux éditeurs », p. 423).
- 1848
  - 27 juillet
    - Au ministre de l'Intérieur pour 5000 des 200 000 F votés par l'assemblée
  - 5 octobre
    - Du 6 octobre, au préfet de la Seine, en faveur de M. Barthélemy pour la construction de la salle d'Orphée
  - 12 octobre
    - À MM. les membres du comité de Versailles
    - À A. Thomas pour la messe de Versailles
    - Au préfet de police, 13 octobre, pour la fête à l'Élysée-National
    - À M. Goyon, 16 octobre, à propos du concours de musiques militaires
    - Au vice-président du conseil municipal, directeur des hospices, 16 octobre, pour le droit de la fête de l'Élysée-National
    - Circulaire pour inviter à assister à la messe du 22 à Versailles
    - À un colonel, sur les résultats du concours de musiques militaires
    - Au ministre de l'Intérieur, sur la loterie des peintres et musiciens
  - 19 octobre
    - À M. Dupin, directeur du Théâtre Italien
    - À M. de Guerry, curé de St Eustache pour la messe de Versailles, 22 octobre
    - À M. Genevay, administrateur du Palais de Versailles, pour l'entrée à la messen 22 octobre
    - À M. Vavin, membre de l'Assemblée nationale, 18 octobre
    - À M. Chapuzot [Chapiseau] directeur du Théâtre de Versailles, 18 octobre (lettre non remise)
  - 9 novembre
    - Au ministre des travaux publics, 10 novembre
    - À M. de Noue, 9 novembre
    - Au ministre des travaux publics sans date, pour la salle de l'Orangerie de l'Élysée-National
    - Au comité des hospices, 9 novembre
    - À M. Civiale, directeur de l'hospice Necker, pour M. Perré, 9 novembre
    - Aux membres de la commission des loteries publiques, 10 novembre
- 1852
  - 26 août
    - Au comte Pillet-Will
    - Au maire de Perpignan (en date du 27 août et sans précision de signature)
  - 9 septembre
    - Au consul de France à Amsterdam, du 8 septembre
    - À M. Vignère, président du comité de Marseille
    - À M. Donnay, prof. de musique au Havre
    - À M. Grassau, chef d'orchestre à Amsterdam
  - 16 septembre
    - Au ministre de l'Intérieur, en faveur de Mme veuve Lesueur, 17 septembre
    - À MM. Hetzel, président du comité d'Angers, 21 septembre
  - 22 septembre
    - À M. Auber (lettre de Berlioz, voir *supra*)
  - 30 septembre
    - À M. Desjardins de Morainville, docteur médecin
    - À M. Hyppolite Faure/Saur, pharmacien à Châlons sur Marne
    - À M. Mosnier, docteur médecin à Châlons sur Marne
    - À M. Joseph Quellier, à Châlons sur Marne
    - À M. le général comte de Castellanne général en chef de l'armée de Lyon, 1<sup>er</sup> octobre
    - Au préfet du Rhône, 1<sup>er</sup> octobre
    - Au préfet du Rhône, 6 octobre (sans précision de signature, « nous »)
  - Sans date (pour le *Requiem*) :
    - Aux présidents des comités des artistes dans les départements, p. 145

### 2.3. Lettres signalées dans les séances auxquelles assiste Berlioz : 114 (1843-1852)

Voici le recensement des lettres mentionnées dans les procès-verbaux des séances du comité auxquelles assiste Berlioz, mais qui n'ont pas été copiées dans les registres. Comme les précédentes, elles sont toutes susceptibles d'avoir été signées par Berlioz.

- 1843
- 29 juin • Circulaire aux souscripteurs isolés de Paris (2<sup>e</sup> circulaire)
- 27 juillet • Au chef de la Société philharmonique d'Alger (pour adhésion)  
• Circulaire aux membres du comité de l'Association pour le remplacement de M. Demouy à la prochaine séance
- 6 août • À M. Genot (pour engager ses chanteurs à participer au festival)  
• À M. Pastou (pour agir auprès des élèves du Conservatoire pour le festival)  
• À M. Barroilhet, Mmes Stoltz, Nathan Treilhet (pour chanter au festival)
- 10 août • À M. Armand Bertin (Zimmerman propose de lui adresser une lettre de remerciements)
- 31 août • Convocation lithographiée à 400 exemplaires pour les répétitions du festival  
• À M. Vignères, remerciements et encouragement pour l'organisation d'un festival à Marseille  
• À M. Falempin de l'*Illustration*, remerciement pour publicité du festival.  
• À Mlle Méquillet pour chanter la grande Vestale dans la prière du matin de cet opéra  
• À M. le conservateur du Mobilier de la couronne, pour 90 pupitres et banquettes pour 160 choristes  
• À Mme Stoltz pour la remercier de concourir au festival  
• À MM. Massol, Marié, Bouché, F. Prévôt, Mme Nathan-Treillet, *idem*  
• Au roi et aux princes
- 7 septembre • À M. Esprit (pour qu'il renonce à une retenue sur les cotisations des artistes du Théâtre de Lyon)
- 2 novembre • À M. Beaulieu, de Niort  
• Convocation spéciale pour la séance du jeudi 9 novembre aux membres du comité absents le 2 novembre
- 9 novembre • Au roi et à la famille royale  
• Aux administrateurs pour le droit des pauvres (M. Mantoux/Monteaux)  
• lettres de convocation pour le festival et/ou les répétitions  
• À Auber pour autoriser les élèves du Conservatoire à prendre part au festival
- 23 novembre
- 1846
- 25 juin • Aux colonels pour favoriser la fête de l'Hippodrome
- 29 juin • Au lieutenant général commandant la division pour alléger le service des musiciens [la lettre au général Sébastiani, datée du 4 juillet, est copiée après la séance du 4 juillet]  
• Au directeur du chemin de fer de Saint-Germain et Versailles, pour le festival
- 14 juillet • Au général Carbonnel pour activer les préparatifs du festival  
• 40 lettres d'avis pour la répétition du lundi aux chefs de musique de la Garde nationale
- 20 juillet • À V. Franconi pour diminution du prix du Cirque pour le festival
- 31 juillet • À Tilmant pour le remercier de sa direction au festival de l'Hippodrome
- 3 août • Lettre lithographiée pour appeler le concours de tous les artistes au *Requiem* pour Gluck
- 6 août • À M. Cordier, directeur du Timbre royal, pour une erreur d'impression et la suppression de l'amende liée  
• Lettre d'invitation de chanter au *Requiem*  
• Au général Gazan : reconnaissance pour le festival de l'Hippodrome  
• Lettre pour la messe de Requiem
- 13 août • Convocation aux chefs de chant pour répétition du chant du *Requiem* au Conservatoire le lundi  
• À M. Erard pour envoyer un piano à la répétition précédente  
• À MM. Trevaux et au conservateur des Menus Plaisirs pour les pupitres, à l'abbé de La Bouillerie 1<sup>er</sup> vicaire pour l'archevêque, à MM. Rossigneux, Ed. Leclerc  
• À MM. Olen/Olin, maître de chapelle de Ste Elisabeth et Rivoire de St Louis d'Antin, pour leur concours et celui de leurs enfants de chœur (au Requiem)  
• Au « ministre du commerce pour obtenir les gongs de l'exposition chinoise »
- 1847
- 5 août • À l'intendant de la Liste civile pour 300 F alloués à l'occasion du festival des Champs-Élysées.  
• Aux éditeurs de musique pour la tombola prévue à Lyon

- 19 août • À M. Drouillard [J. Guilloux ?] de Bordeaux pour qu'il représente l'Association  
 • Aux administrateurs des hospices pour un abonnement de 300 F pour le Château des Fleurs
- 24 août 1848 • Réclames à envoyer aux journaux pour le concert du 28 au Château des Fleurs.
- 27 juillet • Au ministre pour assigner un local aux musiciens du petit-carreau  
 • Au ministre de l'Intérieur pour demander 5 000 F des 200 000 F votés par l'Assemblée [nationale]
- 30 septembre • Au ministre des Travaux publics, pour obtenir l'Élysée-National  
 • Au ministre des Travaux publics, pour obtenir la salle du grand opéra de Versailles  
 • Aux membres du Conseil des hospices, pour les droits du concert de l'Élysée-National  
 • Au ministre de la Guerre, pour décorer les musiques du concert de l'Élysée-National  
 • Au général commandant la 1<sup>re</sup> division militaire, *idem*  
 • Au colonel Rolin, chef d'État-major de la 1<sup>re</sup> division militaire, remerciements et demande pour soutenir une permission
- 3 octobre • À M. de Noue, au ministère des Travaux publics, pour la salle de Versailles  
 • Au docteur Thierry, pour diminuer le droit des pauvres des trois fêtes de l'Élysée-National  
 • À M. Civiale, médecin en chef de l'hôpital Necker, en faveur de M. Perré  
 • À MM. Tilmant, Klosé, Louis, Batton, Caussin, Bauller, Fessy, Tulou, Vogt, Meyfred [Meifred], Adam, pour le concours des musiques militaires
- 5 octobre • Circulaire aux artistes dont on réclame le concours pour le grand concert de Versailles  
 • Autorisation au président à faire écrire au préfet de la Seine en faveur de M. Barthélemy
- 12 octobre • Au ministre de la Guerre pour lui annoncer le résultat du concours des musiques militaires  
 • À MM. Laty et Benoist chefs de chant à l'Opéra pour la commission du concert chez Ed. Monnais dimanche prochain  
 • À M. Ambroise Thomas pour toucher l'orgue à la messe à la chapelle du château de Versailles le 22 octobre
- 19 octobre • Au président de l'assemblée nationale pour lui faire prendre des billets pour le concert de Versailles  
 • À Chapiseau directeur du Théâtre de Versailles pour donner son autorisation au concert de Versailles  
 • Lettre d'avertissement lithographiée pour la répétition générale du concert (demande de Berlioz) le 27 octobre 9h salle du Cons.  
 • À M. Dupin directeur des Italiens pour autoriser les artistes de son théâtre à concourir au concert de Versailles
- 25 octobre • À M. Tilmant pour le remercier de l'acceptation du directeur du Théâtre Italien pour le concert de Versailles  
 • M. Berlioz écrit à M. Fessy<sup>25</sup> (voir au 3 octobre)
- 9 novembre • Lettres de remerciements au ministre des Travaux publics et à M. de Noue (voir au 3 octobre)  
 • Au comité des hospices pour réduire le droit des pauvres  
 • Circulaire aux orchestres de Paris  
 • À la commission des loteries pour autorisation  
 • À M. Civiale
- 1852
- 21 octobre • À M. Deloffre sous chef d'orchestre du Théâtre Lyrique, « pour le nommer délégué auprès des musiciens de ce théâtre ».

Avec la dizaine de lettres inédites de Berlioz lui-même, il s'agit donc d'un ensemble de 195 lettres<sup>26</sup> probablement co-signées par Berlioz, dont nous possédons la copie de 82 seulement. La recherche des originaux pourra permettre d'établir le texte de ces lettres et d'attester la présence de la signature de Berlioz.

#### 2.4. Lettres adressées à Berlioz : 4 (1843-1857)

Plusieurs lettres adressées à Berlioz sont mentionnées dans les archives.

<sup>25</sup> Séance du 25 octobre 1848, Vma 4157 (03), p. 24 : « M. Berlioz écrit à M. Fessy pour le prier d'exempter d'une partie du service de la revue de dimanche ceux des artistes qui ~~doivent faire partie~~ font partie de sa légion, qui doivent venir à Versailles. »

<sup>26</sup> Celle du 28 septembre 1852 adressée à Auber ayant été mentionnée deux fois.

- 6 août 1843, p. 125 : chaque membre de la commission « est prié de vouloir bien d'ici là [le dimanche suivant, 13 août] faire connaître par lettre à M. Berlioz le résultat de ses démarches et le nom des exécutants sur lesquels il pense pouvoir compter ».
- 4 janvier 1844, p. 156 : « M. Armand a écrit à M. Berlioz pour obtenir un secours de l'association. Sur les explications données au comité la décision est remise à une séance où M. Berlioz pourra être entendu. » (Voir *supra*).
- 20 août 1846, p. 242 : Berlioz figure dans une liste de membres du comité à qui l'on écrit pour qu'ils soient régulièrement prévenus de la nomination de membres adjoints.

Signalons une lettre du comité central mentionnée dans la correspondance générale mais dont le contenu est resté inédit<sup>27</sup> : elle annonce à Berlioz, le 15 mars 1857, sa nomination de vice-président honoraire de l'Association.

« A M. Berlioz, m[em]bre de l'Institut.  
Paris ce 15 mars  
Même lettre pour sa nomination comme v[ice-]président honoraire »

La lettre est donc la même que celle adressée à Michele Carafa, élu en même temps que Berlioz, dont la copie dans le registre précède le renvoi cité relatif à Berlioz :

« A M. Carafa, m[em]bre de l'Institut.  
Paris ce 15 mars 1857. – M. et cher collègue,  
Dans la séance de jeudi 15 [*sic* pour 5] mars 1857 vous avez été nommé à l'unanimité Président honoraire du comité central de l'association des Artistes Musiciens de France. – ..... Il appartient à un homme aussi éminent que vous et qui a fait faire tant de progrès à un art que nous aimons et que nous cultivons tous avec passion, de marcher à la tête d'une Association fondée uniquement pour venir en aide aux musiciens vos confrères et aux interprètes de vos œuvres si distinguées. .... Nous sommes heureux de vous donner un nouveau témoignage de notre vive sympathie pour les preuves d'intérêt que vous avez si souvent données à notre institution.  
Agréez, M. l'ass[uran]ce de nos sent[iments] les plus distingués. »

### 2.5. Lettres dont seuls les originaux attestent la signature de Berlioz

Enfin, quelques lettres mentionnées dans la correspondance générale de Berlioz sont aussi présentes dans les archives de l'Association mais sans que le nom de Berlioz y soit mentionné, et situées en dehors des séances auxquelles il assiste : c'est le cas de celle adressée par le comité, co-signée de Berlioz, à la première chanteuse du Théâtre de Lille, Mlle Maësen, le 12 mars 1863<sup>28</sup>. Cette lettre de remerciements à propos du concert donné à Lille le 28 février 1863 au profit de l'Association, fait partie d'un ensemble de treize autres lettres de remerciements, susceptibles donc de porter également la signature de Berlioz. Des recherches dans des fonds d'archives locales permettront peut-être de retrouver d'autres lettres semblables signées par Berlioz.

### 3. Solennités, festivals, messes et concerts

Outre la correspondance, les archives sont encore fort riches de données sur les solennités organisées avec le concours de Berlioz. Loin de reprendre ici l'ensemble de ces données, déjà

<sup>27</sup> H. Berlioz, *Correspondance générale*, *op. cit.*, 1989, vol. V, lettre n° 2221, p. 450, signalant la lettre de Berlioz adressée au comité pour le remercier de sa nomination, dont l'existence est attestée par la mention du procès-verbal du 9 avril 1857 ; la note 1 indique par erreur que cette nomination a lieu lors de la séance du 2 avril. Voir aussi J.-M. Fauquet, *op. cit.*, p. 213, note 6 et p. 236. Le procès-verbal de la séance du 5 mars 1857 mentionne : « Sur la proposition de M. Prumier père, M. Caraffa est nommé 5<sup>ème</sup> Président honoraire en remplacement de M. Adam, et M. Berlioz vice Président honoraire, en remplacement de M. Caraffa. Ces deux nominations sont votées à l'unanimité. » (Vma 4157 (06), p. 277).

<sup>28</sup> H. Berlioz, *Nouvelles lettres...*, *op. cit.*, lettre n° \*2700<sup>bis</sup>, p. 596-597. La copie de cette lettre dans les archives de l'Association (Vma 4156 (2), p. 208) comporte quelques variantes avec celle publiée à partir de l'original.

mentionnées et publiées pour l'essentiel par J.-M. Fauquet, je me bornerai à quelques faits restés inédits et méconnus.

La liste de l'ensemble des projets organisés, réalisés ou non, par l'Association avec le concours de Berlioz s'établit ainsi :

1843	festival d'été à l'Opéra (non réalisé)
1844	invitation à diriger le concert d'A. Méreaux (refus de Berlioz) invitation à diriger le festival au Cirque des Champs-Élysées (non réalisé)
1846	<i>Requiem</i> à St-Eustache, en l'honneur de Gluck (exécuté le 20 août)
1847	concert au Théâtre-Italien, salle Ventadour (non réalisé)
1848	concert à l'Opéra du château de Versailles (donné 29 octobre)
1852	<i>Requiem</i> à St-Eustache, en mémoire du baron de Trémont (exécuté le 22 octobre)
1853	exécution d'une œuvre religieuse de Berlioz lors d'un concert spirituel à l'Opéra-Comique (non réalisée, programme modifié)
1857	invitation à composer et à diriger la messe de la Sainte-Cécile (refus de Berlioz)
1858	grande solennité musicale, civile et militaire, au Palais de l'Industrie (exécutée le 13 juin)

Quelques remarques d'abord sur ces projets, en complément aux données publiées par J.-M. Fauquet. Le programme du festival de 1843 comprenait initialement, d'après le procès-verbaux des séances du comité, l'« Ouverture du Roi Lear » (programmes mentionnés dans les séances des 6 et 10 août), qui sera remplacée par la « Fête chez Capulet » de *Roméo et Juliette* dès le 20 août (programme de la séance du 24 août<sup>29</sup>).

L'amende encourue par le comité, mentionnée par J.-M. Fauquet comme relative à l'exécution du *Requiem* le 20 août 1846, ne concerne pas cette cérémonie religieuse mais le festival militaire donné à l'Hippodrome le 24 juillet<sup>30</sup>.

En 1847, la proposition faite à Berlioz dans la séance du comité du 15 juillet d'organiser un concert au Théâtre-Italien intervient à la suite de deux démarches du président Taylor auxquelles Berlioz est associé : la première concerne l'organisation d'un festival militaire à Rouen<sup>31</sup>, la seconde l'organisation d'un bal dans les jardins Mabilles sous la direction de Musard<sup>32</sup>. L'appui de Berlioz dans ces deux démarches encourage donc le président à lui proposer ce projet de concert qui, malheureusement, ne pourra aboutir.

En 1855, une lettre de Blanchard, machiniste, donne des précisions sur le matériel installé en 1848 pour le concert dirigé par Berlioz au château de Versailles. Le procès-verbal explique ainsi que, « pendant ces dix ans, on nous a conservé dans le magasin du grand opéra du Palais de Versailles, tout le matériel de notre orchestre qui a servi à nous faire de belles recettes, deux fois à l'Opéra, trois fois à l'Élysée-Bourbon, et une fois dans la salle du grand opéra du château de Versailles, enfin, le 5 août dernier, au concert de *Paraguassù* & de la société royale des

<sup>29</sup> Vma 4157 (01), p. 120, 124 et 128. J.-M. Fauquet, *op. cit.*, p. 213-214.

<sup>30</sup> J.-M. Fauquet, *op. cit.*, p. 220 et note 49. La lettre du comité au directeur du Timbre royal, en date du 6 août 1846 et copiée dans les registres à la suite de la séance du même jour (Vma 4157 (02), p. 234), ne mentionne pas qu'il s'agit du *Requiem*, mais fait référence à une démarche entreprise auprès du ministre des Finances à qui une lettre est adressée en date du 27 juillet précédent (p. 224), « pour une amende au Timbre » de 79 francs, suite à l'impression, non timbrée par oubli, d'un « programme du Festival de l'Hippodrome », destiné seulement aux exécutants et chefs de musique et non à être vendu (en dépit du prix « copié servilement par inadvertance » par « l'ouvrier imprimeur », comme le précise la lettre du 6 août).

<sup>31</sup> « M. Berlioz promet d'accompagner prochainement M. le Président à Rouen pour y organiser un festival militaire » (Vma 4157 (02), 8 juillet 1847, p. 408).

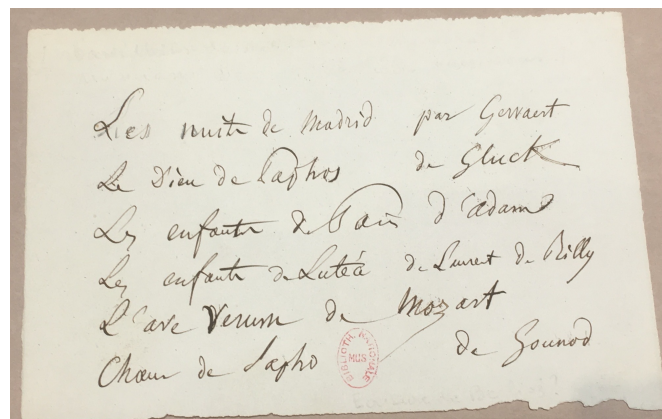
<sup>32</sup> « Le Président accompagné de MM. Berlioz, Raoul et Bouchot, selon le vœu exprimé par le comité le 8 juillet est allé chez M. Musard qui l'a accueilli parfaitement bien et qui a accepté la conduite de l'orchestre du bal que l'association se propose de donner dans les Jardins Mabilles.

Mais par une lettre qu'il adresse à M. le b[ar]on Taylor il annonce qu'il a contracté un engagement à Bordeaux et qu'il ne sera pas libre avant le 28 août prochain. Il se met alors à la disposition du comité et propose d'autres vues, tel qu'un bal à l'Opéra etc. M. le Président a vu MM. [sic] Mabilles et ce bal pourrait avoir lieu le lundi 30 août sauf à en conférer avec M. Musard. » (Vma 4157 (02), 15 juillet 1847, p. 408).

chœurs de Gand, matériel que nous avons payé 3 000 francs. Il eut été impossible à Paris d'obtenir la conservation de ce matériel dans un magasin, à moins de 50 F par an, et s'eut été bien bon marché. Nous payons donc 30 F ce qui nous aurait coûté 300 francs<sup>33</sup>. » Dans sa lettre, Blanchard précise : « En 1849 lors de votre concert donné à Versailles, salle de l'opéra, j'ai passé plus de 15 jours à la réparation de votre gradin de concert ainsi qu'à la pôle et dépôt dudit gradin et à la rentrée de votre matériel dans nos magasins. Cet ouvrage s'est fait par l'entremise de M. Caron, machiniste, en votre nom.<sup>34</sup> ».

Pour les projets de 1853 et 1857, le procès-verbal du jeudi 3 mars 1853, indique : « M. le Président propose au comité d'organiser un concert spirituel le samedi saint dans la salle de l'Opéra-Comique : on exécutera dans ce concert des œuvres religieuses de MM. Ambroise Thomas, Adam et Berlioz<sup>35</sup>. » Le procès-verbal du 25 mai 1857, au sujet de la messe de Sainte-Cécile, précise que le baron Taylor « en a parlé à M. Berlioz. Celui-ci a répondu qu'il ne sera pas en mesure pour l'époque de la S[ain]te[-]Cécile. – M. Proust annonce que M. Clapisson sera très heureux de composer une Messe. – M. le Président dit qu'il est bien entendu que dans ce moment, on ne prend aucune décision à ce sujet<sup>36</sup>. » De fait, Berlioz travaille aux *Troyens* (dont le poème est lu en mars) et ne peut se consacrer à la composition d'une messe pour la Sainte-Cécile.

Pour la grande solennité civile et militaire du 13 juin 1858, donnée au Palais de l'Industrie, le lien avec Berlioz apparaît au travers d'une note de sa main, laquelle établit le programme des six chœurs chantés entre les deux parties du concert (voir ill.).



Programme de la main de Berlioz pour les chœurs chantés entre les deux parties de la grande solennité civile et militaire donnée à Paris, au Palais de l'Industrie, le 13 juin 1858. © BnF, département de la Musique, Vma 4175.

Les sociétés chorales chargées de chanter ce programme étaient les suivantes<sup>37</sup> :

<sup>33</sup> Vma 4157 (06), p. 129, lettre du 8 août 1855 adressée par le comité à la commission des finances de l'Association. Sur le concert du 5 août 1855, où furent chantés des chœurs de Limnander, Gevaert, Kucken et Hanssens, voir la *Revue et gazette musicale* du 12 août 1855, p. 252.

<sup>34</sup> Vma 4156 (2), n° 153, p. 57, lettre de Blanchard, machiniste demeurant rue des Réservoirs à Versailles, en date du 28 juillet 1855.

<sup>35</sup> Vma 4157 (05), p. 171.

<sup>36</sup> Vma 4157 (06), p. 289.

<sup>37</sup> D'après les notes dans Vma 4175, qui donnent également le programme des deux parties du concert « exécuté par les Musiques de la Garde Impériale et de la Garde de Paris », formé de 10 numéros en tout. Un autre programme du festival comprend des pièces exécutées par treize musiques militaires, toutes nommées avec leurs chefs respectifs, et les enfants de troupe. Une annonce publiée dans la *Revue et gazette musicale de Paris*, n° 24 du 13 juin 1858, p. 202, indique la présence de 700 musiciens issus de la musique de 12 régiments de la garde impériale et de celle de la garde de Paris, et de « plusieurs société chorales ». Il précise aussi que « Ce concert d'harmonie militaire sera la reproduction de celui qui a eu lieu au camp de Châlons ». Les procès-verbaux du comité sont peu développés relativement à ce festival, évoqué lors des séances des 10 et 17 juin 1858, Vma 4157 (07), p. 69-70. Ils précisent qu'un « amphithéâtre dans le Palais de l'Industrie » avait été obtenu gratuitement « pour le concert »

- « 1°. la *Teutonia*, dirigée par M. Engler.
- 2°. les *Enfants de la Belgique*, dirigée par M. Merlé j[eun]e.
- 3°. la *Germania*, directeur M. Jules Offenbach.
- 4°. les Enfants de Lutèce, dirigés par M. Gaubert.
- 5°. les Enfants de Paris, directeur M. Lelyon.
- 6°. l'Orphéon de Sèvres, directeur M. F. L. Phillips. »

#### 4. Berlioz et ses œuvres

Les archives de l'association nous renseignent sur divers aspects des œuvres de Berlioz relatifs à leurs recettes, diffusion, édition et programmation.

##### 4.1. Recettes des solennités berliozziennes

D'après les registres statistiques<sup>38</sup>, sur les 30 messes données à Saint-Eustache par l'Association entre 1846 et 1872, Berlioz se place en 24<sup>e</sup> position (1846) et en 27<sup>e</sup> (1852) quant au montant de la recette brute – en 26<sup>e</sup> (1846) et en 28<sup>e</sup> (1852) quant à la recette nette ou excédant de recette réalisée. Si Berlioz inaugure les solennités de l'Association à Saint-Eustache en 1846 avec son *Requiem* lors d'une célébration liturgique à la mémoire de Gluck (les messes en musique deviendront par la suite annuelles pour la Sainte-Cécile), le montant de la recette d'une messe en cette église est dépassé dès 1849 par la messe de Sainte-Cécile de Niedermeyer, dirigée par Narcisse Girard. Pour les concerts, sur les 81 donnés dans divers lieux parisiens et de la région parisienne entre 1843 et 1872 au profit de l'Association, la recette du concert dirigé par Berlioz en 1848 à Versailles (7 155,65 F) n'est dépassée que par celle du festival de 1846 tenu à l'Hippodrome, sous la direction de Tilmant, avec 20 561,25 F de recette brute.

Recettes et dépenses des messes et concert de Berlioz

		recette (en F)	dépense	net
1846, 20 août	<i>Requiem</i> (Gluck)	2 361,70	993,70	1 368
1848, 29 octobre	concert Versailles	7 155,65	3 801,50	3 354,15
1852, 22 octobre	<i>Requiem</i> (Trémont)	1 856,95	979,07	877,88

##### 4.2. L'échec de la diffusion du Requiem et la question des messes

Les archives de l'association témoignent de la volonté du baron Taylor de créer à Paris un exemple frappant, propre à être imité et multiplié en province, afin de fédérer et de vivifier son action : cette volonté se manifeste progressivement au sein du comité et concerne surtout l'organisation des messes. En 1852, afin d'honorer la mémoire du baron de Trémont qui léguait à l'Association une partie de sa fortune, le baron Taylor justifie le choix de solliciter Berlioz en raison du « retentissement dans le monde musical aussi bien que dans le journalisme » qu'il pourrait susciter, favorable au « parti qu'en pourrait tirer l'association<sup>39</sup> ». Le 14 octobre 1852,

---

par le baron Taylor, et que cette « solennité musicale » ou « fête », organisée principalement par MM. Lévy et Duzat, « a eu le plus brillant succès ».

<sup>38</sup> Vma 4171, tableau n° 7 : « Localités où ont eu lieu les solennités de Paris et les résultats financiers afférents ».

<sup>39</sup> Séance du 12 août 1852, Vma 4157 (05), p. 97 : « M. le Président revient sur la proposition qu'il a fait adopter par les comités réunis dans la séance extraordinaire du 5 courant ; c'est à dire sur le Requiem qui doit être exécuté en l'honneur de M. le Baron de Trémont [*sic*]. Il déclare qu'en faisant cette proposition il a été mû d'abord par un sentiment de reconnaissance envers M. de Trémont, sentiment partagé, sans doute, par toutes les associations artistiques qu'il a faites si généreusement ses légataires ; mais aussi qu'il a songé au parti qu'en pourrait tirer l'association des artistes musiciens. Aussi, pour que cette solennité ait du retentissement dans le monde musical aussi bien que dans le journalisme, il propose de nous adresser à M. Berlioz : c'est à dire qu'un requiem de sa composition serait exécuté dans cette circonstance et qu'il aurait la direction de cette exécution. » Ainsi formulée, la demande n'exclut donc pas qu'un nouveau *Requiem* puisse être composé par Berlioz. Plus loin, le procès-verbal du comité mentionne que le choix du *Requiem* de Mozart pourrait être préférable : « MM. Bellon et Panseron se fondant sur ce que feu M. le B[ar]on de Trémont affectionnait particulièrement la musique de Mozart auraient



quelques jours avant l'exécution du *Requiem* de Berlioz à Saint-Eustache, le baron Taylor entend solliciter les autorités religieuses et civiles afin que soit organisé partout en France des solennités au profit de l'association comprenant l'exécution du *Requiem* de Berlioz ou celui de Mozart<sup>40</sup>. Cette volonté va se heurter à un problème matériel, puisque les moyens d'exécution ne permettent que rarement des effectifs tels que ceux possibles à Paris. Ainsi, le comité correspondant de Marseille propose-t-il, au lieu des deux *Requiem* proposés par l'association, de donner celui à trois voix de Cherubini<sup>41</sup>. La diffusion espérée du *Requiem* de Berlioz partout en France, accompagnée d'importantes recettes, est donc un échec.

En novembre 1852, alors qu'Ambroise Thomas craint l'insuccès de sa messe de Sainte-Cécile qui doit être donnée un mois après le *Requiem* de Berlioz à Saint-Eustache, de même que les difficultés à solliciter à nouveau les exécutants, tous bénévoles, à une date aussi rapprochée, le baron Taylor répond « qu'il croit qu'il y a moins de difficulté à exécuter la messe de M. Thomas que l'œuvre de M. Berlioz le talent de M. Thomas n'étant pas soumis à l'appréciation des écoles, l'assentiment sera universel<sup>42</sup> ».

Des divergences entre Berlioz et le baron Taylor sur la question des messes semblent bien avoir contribué, si ce n'est provoqué l'éloignement de Berlioz de l'association. Dans un rapport du violoniste et chef d'orchestre Jean-François Bellon rédigé pour le comité, en septembre 1852, ce dernier déclare : « On ne peut se dissimuler qu'il nous est presque impossible d'organiser des concerts, puisque nous n'avons plus de salle à notre disposition et qu'il faut, alors, nous adresser à des entrepreneurs qui nous enlèvent le plus clair de nos bénéfices. Les messes deviennent donc, pour le moment, du moins notre unique ressource<sup>43</sup>. » Si Berlioz partage la première analyse de la situation (il écrivait ainsi à sa sœur Nanci en 1847 : « Il n'y a pas de salle de concerts à Paris<sup>44</sup> »), il n'en va pas de même pour la seconde lorsqu'il déclare à Liszt, le 23 février 1853 : « Ton désir de me voir écrire une messe solennelle me flatte beaucoup, bien que je ne sois pas le moins du monde certain de faire sur ce texte ressassé quelque chose de nouveau. Mais une messe solennelle est la pire des grandes compositions à tenter, si l'on tient compte des chances qu'elle a d'être bien et souvent exécutée<sup>45</sup>. » L'expérience du *Requiem* en octobre

---

préférait le *Requiem* de ce grand maître : mais cependant, ils n'entendent pas faire une opposition systématique au vœu général s'il est pour la proposition de M. le B[ar]on Taylor ; cette proposition est acceptée par le comité. »

<sup>40</sup> Vma 4157 (05), 14 octobre 1852, p. 114-115 : « M. le Président [...] exprime la satisfaction qu'il éprouve en pensant au retentissement qu'aura dans le monde la solennité que nous organisons en l'honneur de sa mémoire [celle du baron de Trémont] mais il pense que pour lui trouver des imitateurs il faut faire encore plus. Il propose d'écrire aux autorités religieuses de chaque diocèse pour en obtenir l'autorisation d'organiser de semblables solennités dans les principales villes de France soit en y exécutant le *Requiem* de M. Berlioz, soit en y exécutant celui de Mozart ; il regarde cela comme une des plus grandes actions qu'aura produites l'association. Dans ce but, il lit un projet de lettre rédigé par lui-même aux archevêques et aux évêques. Le comité arrête que ce projet de lettre est accepté et qu'elle sera adressée à qui de droit. Il est arrêté aussi qu'une autre lettre sera adressée aux Présidents des comités de province ou délégués, dans le but de s'entendre à cet égard avec les autorités des villes. »

<sup>41</sup> Séance du 19 mai 1853, Vma 4157 (05), p. 202.

<sup>42</sup> Séance du 4 novembre 1852, Vma 4157 (05), p. 123. La remarque sur les écoles concerne la présence d'enfants pour chanter les parties vocales de dessus, compte tenu de l'interdiction des voix de femme dans les églises de Paris, à l'exception, accordée par l'archevêque à l'Association, lors de la solennité de la Sainte-Cécile à l'église Saint-Eustache.

<sup>43</sup> Rapport lu dans la séance du comité du 8 septembre 1852, Vma 4157 (05), p. 249.

<sup>44</sup> H. Berlioz, *Correspondance générale, op. cit.*, vol. III, lettre n° \*1092 du 21 janvier 1847, p. 401.

<sup>45</sup> *Ibid.*, vol. IV, lettre \*1568 du 23 février 1853, p. 284-285. S'il motive principalement sa décision par les difficultés rencontrées pour l'exécution de son *Te Deum*, Berlioz mentionne dans cette lettre les *Requiem* comme occupant la place la plus favorable parmi les messes : « Tu vois par l'exemple de mon *Te Deum* quelles facilités j'aurais pour produire en France une œuvre pareille. En Angleterre, en Prusse et partout où règnent ces affreux schismes, bâtards scrophuleux [sic] du rationalisme, qu'on nomme Protestantisme, Luthérianisme ou tout autre chose en isme, les messes sont un objet d'horreur. Les *Requiem* ont au moins chez nous une protectrice, la plus puissante de toutes, infatigable, et toujours à l'œuvre, la mort... Quant aux chants de reconnaissance, d'exultation, de foi, il n'y faut pas penser ».

1852 aura donc également contribué à éloigner Berlioz de l'Association, leurs vues divergeant quant aux messes que celle-ci entend désormais favoriser.

### 4.3. Œuvres éditées et programmées

Pour autant, l'Association va permettre et favoriser la diffusion de certaines œuvres de Berlioz. Outre l'Apothéose (ou Marche triomphale) de la *Symphonie funèbre et triomphale*, arrangée pour musique militaire et dont les planches de gravure et les cartons sont réalisés et diffusés par l'Association pour le festival de l'Hippodrome du 24 juillet 1846 (ils appartiennent toujours à l'Association en 1852<sup>46</sup>), Marseille apparaît comme la ville de province dotée d'un comité correspondant de l'Association ayant le plus contribué à diffuser la musique orchestrale de Berlioz. Fort de la présence d'amis du compositeur dans la cité Phocéenne – Auguste Morel y est directeur du Conservatoire et vice-président du comité marseillais de l'Association –, trois concerts vont être organisés au Grand Théâtre de la ville en 1855, 1856 et 1857 avec, pour chaque programme, une œuvre de Berlioz.

Œuvres de Berlioz programmées dans les concerts donnés par le comité de l'Association  
au Grand Théâtre de Marseille, sous la direction de Singelée

1855, 10 mars	Marche hongroise, tirée de <i>Faust</i>
1856, 8 mars	Ouverture des <i>Franco-Juges</i>
1857, 25 avril	<i>Roméo et Juliette</i> , symphonie [Fête chez Capulet]

Les quarante parties de la Marche hongroise sont expédiées le 14 février 1855 par le chemin de fer et se répartissent comme suit<sup>47</sup> :

Partition	1	report de ci contre	parties	29
1 <sup>er</sup> v[i]olon	parties 6	1 <sup>ère</sup> trombonne		1
2 <sup>e</sup> id.	6	2 <sup>e</sup> id.		1
Alto	4	3 <sup>e</sup> id. ou basse		1
Basse & violoncelle	7	pistons		1
1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> flûtes	1	clarinettes		1
3 <sup>e</sup> flûte & piccolo	1	obois & cor anglais		1
1 <sup>ers</sup> et 2 <sup>e</sup> cors	1	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> bassons		1
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> id.	1	3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> d <sup>o</sup>		1
Ophicléide	<u>1</u>	trompettes		1
à reporter	29	grosse caisse et cymballe		<u>1</u>
		total		40

Le concert de 1856 est évoqué dans les procès-verbaux au travers d'une citation de la *Gazette du midi* du 29 février qui l'annonce<sup>48</sup>.

Le 21 février 1857, le comité de Marseille écrit au comité central pour demander l'envoi de la partition et des parties d'orchestre de *Roméo et Juliette*<sup>49</sup>. Les exemplaires qui leur sont alors adressés sont renvoyés à Paris au début de juin<sup>50</sup>. Berlioz évoque ce concert à la fin d'une lettre

<sup>46</sup> Séance du 22 juillet 1852, Vma 4157 (05), p. 88 : « Liste des morceaux de musique militaire dont les planches appartiennent à l'association ».

<sup>47</sup> Lettre du 14 février 1855, Vma 4157 (06), p. 43-44. Ces parties, demandées par le comité de Marseille, avaient été achetées par l'Association à l'éditeur Simon Richault, cf. *id.*, lettre du 11 février 1855 du baron Taylor, p. 43 : « j'ai prié M. Triébert, notre bibliothécaire, [...] de faire acheter de suite chez Richault, la marche hongroise de Berlioz ».

<sup>48</sup> Séance du 6 mars 1856, Vma 4157 (06), p. 201-202.

<sup>49</sup> Séance du 26 février 1857, Vma 4157 (06), p. 273-274. Voir aussi la lettre du comité central à celui de Marseille, en date du 3 mars 1857, dans Vma 4156 (2), p. 131.

<sup>50</sup> Séance du 4 juin 1857, Vma 4157 (07), p. 1.

adressée à Auguste Morel, le 26 avril 1857 : « Je reçois à l’instant une lettre de [Hyppolite] Lecourt. Il m’apprend que vous vous donnez un mal d’enfer pour faire aller la Fête de *Roméo et Juliette*. Pourquoi avez-vous tenté cela ? sans harpes ?.. et sans un orchestre assez fort... Dites-moi comment il a marché au concert<sup>51</sup>. »

Dans ses relations avec l’Association des artistes musiciens, Berlioz est d’emblée considéré comme un musicien important, de stature internationale : prix de composition musicale de l’Institut en 1830, chevalier de la Légion d’honneur en 1839 (puis officier en 1864), critique musical influent de la presse parisienne. Il figure ainsi dans les listes établies en 1849 par le comité de l’Association afin de recenser les grands prix de composition musicale de l’Institut<sup>52</sup> et les principaux rédacteurs des journaux de Paris<sup>53</sup>. Autant de ressources utiles face aux diverses charges inhérentes au fonctionnement de l’Association. Berlioz est ainsi cité, toujours en 1849, dans une liste de compositeurs « auxquels on pourra demander des travaux pour la loterie », c’est-à-dire dont les compositions, qui seront éditées, formeront des lots. Bien que sollicité à plusieurs reprises, il ne semble pas avoir répondu à ce type de demande<sup>54</sup>.

Le baron Taylor est particulièrement sensible aux fonctions officielles des membres du comité, parce qu’elles sont susceptibles de servir au mieux les intérêts de ses associations. Pour toute association de l’époque, la notabilité des membres conditionne le statut même de l’institution et les autorisations préfectorales ou gouvernementales nécessaires à son bon développement. Alors que la présence de Berlioz au sein du comité était soumise au vote des sociétaires, il y échappe lorsque, devenu membre de l’Académie des beaux-arts en 1856, il est aussitôt promu vice-président honoraire de l’Association, rejoignant ainsi Henri Reber et Louis Clapisson. Il sera remplacé après sa mort par Félicien David.

Les rapports entre Berlioz et l’Association ne sont donc pas seulement ceux d’un compositeur soucieux de se faire valoir au moyen d’une institution de charité. La position qu’il adopte vis-à-vis d’elle est clairement exposée lors d’un débat assez tendu avec Jean-François Bellon, au

---

<sup>51</sup> H. Berlioz, *Correspondance générale, op. cit.*, vol. V, lettre n° \*2225 du 25-26 avril 1857, p. 456.

<sup>52</sup> « Notice sur les Grands-Prix de Composition musicale décernés par l’Institut depuis la création de ces prix en 1803 », Vma 4157 (03), entre les séances des 13 et 15 mars 1849, p. 350-351. Berlioz figure dans le « Tableau des Grands-Prix, par année », où il est qualifié de chevalier de la Légion d’honneur et « réd[acteur] des débats ». Une statistique au début de la notice mentionne : « Le nombre des Premiers grands prix décernés de 1803 à 1848 est de 44. Parmi les artistes qui les ont obtenus, 3 sont décédés. Au nombre de ceux qui survivent on compte : un membre de l’Institut, 6 professeurs au Conservatoire, 5 chevaliers de la Légion d’honneur, 1 maire, 1 chef d’orchestre aux Italiens, 2 chefs de maisons de commerce, 1 alto à l’Opéra, une contrebasse au Conservatoire, 2 établis à l’étranger. Le reste est sans fonctions. »

<sup>53</sup> « Noms & adresses des journaux de Paris avec les noms & adresses de leurs rédacteurs », Vma 4157 (04), à la suite de la séance du 18 novembre 1849, p. 35. Berlioz, pour les « débats », est mentionné « rue des prêtres Saint-Germain-l’Auxerrois ». En qualité de critique, une mention dans les procès-verbaux du comité de l’Association est restée jusqu’ici inaperçue : le 18 juillet 1846, il est annoncé que « M. Berlioz a fait un article réclame pour rectifier les erreurs contenues dans le feuilleton des Débats de ce jour 18 juillet » (p. 218). Dans son feuilleton du 18 juillet, Berlioz terminait en annonçant le festival militaire prévu le 24 à l’Hippodrome de l’Étoile : « Les meilleures places pour bien voir et bien entendre sont évidemment celles qu’on réservera, en petit nombre, sur le sommet de l’arc de triomphe de l’Étoile ; elles se paieront 10 fr. » ; il annonce le concert « à midi » et s’en prend « à l’injuste impôt toujours prélevé sur les travaux des musiciens sous le nom de droit des indigents, et qu’on devrait appeler droit de faire des indigents ». Or, le 19 juillet 1846, le *Journal des débats* publie l’encart suivant, p. [3] (rubrique « France ») : « Le comité du festival de l’Hippodrome nous informe qu’il ne sera point admis d’auditeurs sur l’arc de triomphe de l’Étoile ; c’est par erreur que nous l’avons annoncé. Nous apprenons aussi avec plaisir que la perception du droit des indigents sur la recette de ce concert extraordinaire appartenant à l’administration de Passy, le maire de cette commune a fait avec l’Association des musiciens un marché sur des bases très modérées et fort convenables. Le concert commencera à trois heures ». Il convient donc d’attribuer à Berlioz la rédaction de cette annonce.

<sup>54</sup> Vma 4157 (03), entre les séances des 21 et 28 juin 1849, p. 406, « Liste des compositeurs de musique auxquels on pourrait demander des travaux pour la loterie » communiquée par Pierre-Joseph-Guillaume Zimmerman.

cours de la séance du 7 octobre 1852 (en pleine préparation de l'exécution du *Requiem* à Saint-Eustache). C'est d'ailleurs l'une des dernières séances du comité auxquelles assiste Berlioz : « M. Bellon pense que M. Berlioz aurait dû écrire aux artistes de divers orchestres pour les convier à l'exécution. M. Berlioz lui-même déclare qu'en cette circonstance, il n'est qu'exécutant comme les autres, qu'au comité seul appartient l'initiative de l'organisation, que d'ailleurs son nom est au bas de toutes les invitations. [...] La déclaration que l'organisation est complète met fin à ce débat<sup>55</sup> ».

Si Berlioz a pu profiter des moyens qu'offraient l'Association, en vue d'obtenir la réalisation d'exécutions de ses œuvres aux effectifs fournis, il n'en a pas moins répondu aux sollicitations de son président, soucieux de la propagation de ses associations. Les nombreuses difficultés inhérentes à l'organisation de telles exécutions montrent le soutien important et décisif apporté par le baron Taylor. La distance prise par Berlioz en 1852 résulte donc à la fois des relations personnelles qu'il entretient avec Taylor, qu'il peut aisément rencontrer ainsi que plusieurs autres membres du comité en dehors de l'Association (et notamment à l'Institut à partir de 1856), et d'orientations que le compositeur n'a pas voulu suivre, en particulier dans le domaine de la musique religieuse et des messes, sur lesquelles l'Association s'appuie de plus en plus à compter de cette date pour diffuser son action. Berlioz, pour sa part, entend se consacrer à son opéra des *Troyens*. Il conserve cependant son titre de vice-président honoraire et une certaine activité, dont témoignent les nombreuses lettres du comité auxquelles il joint sa signature : si la plupart d'entre elles, y compris les 195 lettres potentiellement inédites que nous avons recensées, datent d'avant 1852, la dernière connue à ce jour, mentionnée *supra*, est de mars 1863.

Le baron Taylor aura donc soutenu le musicien, dont il estimait les talents. Son intervention au comité, lors du décès de Berlioz en témoigne :

« M. le président prend la parole et adresse un juste tribut d'hommages à la mémoire de Berlioz, membre de l'Institut et l'un de nos vice-présidents honoraires décédé à Paris le 11 [*sic*] mars. Encore sous le coup de l'émotion qu'il a éprouvée en conduisant un instant avant à sa dernière demeure, cet ami d'ancienne date, l'une des gloires de la musique moderne, M. le baron Taylor trouve des accents des plus touchants lorsqu'il parle des difficultés sans nombre qui ont été semées sous les pas du compositeur à son entrée dans la carrière et qui n'ont pour ainsi dire cessé d'exister pour lui qu'au moment où lui-même cessait de vivre. « Heureusement ajoute en terminant M. le président que justice finit toujours tôt ou tard par se faire et les honneurs rendus aujourd'hui à Berlioz l'ont plus que vengé de l'injustice de ses contemporains<sup>56</sup>. » »

L'une des dernières mentions de Berlioz dans les archives de l'Association se trouve dans le compte rendu annuel d'activité du comité, lu à l'assemblée générale annuelle de 1887, où l'inauguration de la statue du square Vintimille est relatée non sans quelques divergences avec l'article publié dans *L'Univers Illustré* du 16 octobre 1886, qui ne mentionne pas la présence d'Ambroise Thomas, alors pourtant vice-président de l'Association des artistes musiciens, non plus que la couronne qu'il apportait de la part de Hans Richter, de Vienne en Autriche<sup>57</sup>.

---

<sup>55</sup> Vma 4157 (05), p. 113.

<sup>56</sup> Séance du 11 mars 1869, Vma 4157 (09), p. 463.

<sup>57</sup> V[ictor].-F[rédéric]. Verrimst, « Compte rendu des travaux du comité pendant l'année 1886 », *Annuaire de l'association des artistes musiciens*, 1887, p. 47 : « Parmi les faits dont doivent s'enorgueillir tous les artistes et surtout les musiciens français, nous devons citer avec fierté l'inauguration de la statue d'Hector Berlioz, statue fort bien exécutée par un jeune sculpteur, M. Alfred Lenoir, et élevée sur la place et au milieu du square Vintimille, près de la rue de Calais où Berlioz mourait en 1869.

Cette cérémonie, qui a eu lieu le dimanche 17 octobre à 2 heures précises et à laquelle a présidé le plus grand ordre, s'est passée simplement en présence d'une grande quantité d'artistes.

Après une remarquable allocution de M. Henri Delaborde, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, le voile recouvrant la statue est tombé. Lorsque les applaudissements ont cessé, la musique de la Garde Républicaine et les chœurs composés d'Orphéons de la ville de Paris, placés sous la direction de M. Colonne, ont fait entendre

L'Association nous permet là encore de saisir ce que Paris, dans ses relations avec la province ou l'étranger, ne laisse parfois qu'imparfaitement connaître, même aux yeux de *L'Univers*.

---

l'Apothéose de la *Symphonie Funèbre et Triomphale* écrite par Berlioz en l'honneur des victimes de la Révolution de 1830 et pour l'inauguration de la Colonne de Juillet.

Sitôt après l'exécution de ce morceau, M. Ch. Garnier représentant l'Académie des Beaux-Arts a prononcé un discours ; M. Ambroise Thomas, le chef vénéré de notre École nationale de musique, a ensuite annoncé aux membres du Comité de la Statue, qu'il avait reçu de M. Hans Richter, au nom des artistes de l'Opéra Impérial et de la Société philharmonique de Vienne, une couronne en l'honneur de Berlioz et qu'il avait répondu par une lettre de remerciement. Après cette communication, M. E. Reyer a prononcé un très remarquable discours que les applaudissements ont souligné en beaucoup d'endroits ; puis M. Sylvain, de la Comédie-Française, a récité avec un remarquable talent de magnifiques strophes de M. Charles Grandmougin, intitulées : *A Berlioz*.

Pour terminer, la musique de la Garde Républicaine, sous l'excellente direction de M. Wettge, a supérieurement rendu la belle *Marche Troyenne* de Berlioz.

Le souvenir de cette belle journée restera ineffaçable dans le cœur de tous ceux qui ont eu le bonheur d'y assister. » Le discours d'Ernest Reyer est publié dans l'article cité de *L'Univers Illustré*, de même que quatre strophes de Charles Grandmougin.

## Annexe.

Lettres inédites du comité de l'Association des artistes musiciens portant la signature de Berlioz<sup>58</sup>.

• 1843, 8 juin

Circulaire adressée aux artistes musiciens.

BnF, Vma 4157 (01), p. 93-94.

Monsieur,

Placé aujourd'hui dans des conditions de prospérité qui ont surpassé ses espérances, l'Association des Artistes Musiciens croit utile de faire connaître nettement ses principes et les moyens d'exécution sur lesquels elle se fonde pour arriver à une prompte et entière réalisation.

Faire de tout ce qui aime et cultive la Musique une seule et grande famille voilà son but. Pour l'atteindre, dans la double vue de l'art et des artistes, solliciter dans des limites déterminées le concours de tous au bénéfice de tous, tel est le mode d'action qu'elle s'est imposé.

Le Comité de l'Association n'a jamais agi que dans cette pensée. C'est elle qui le guide et qui l'engage à vous demander votre énergique coopération. Mu comme nous, Monsieur, par une sage pensée ouvrez les rangs de l'Association à tous les Musiciens à tous les Amateurs à toutes les femmes[.]

[Signatures :] H. Berlioz, N. Girard, Ach. Gouffé, Doche, baron I. Taylor, Dauverné, Edouard Monnais, Rousselot, Battanchon

• 1843, 3 août

Circulaire pour les chefs d'orchestre.

BnF, Vma 4157 (01), p. 116-117.

« Circulaire pour les chefs d'orchestre.

Messieurs, le comité de l'association des artistes musiciens, récemment fondée à Paris dans le but essentiellement utile de créer une caisse de secours au profit des membres de l'association, s'empresse de vous faire connaître sur quelles bases elle est instituée, et vous adresse les statuts et les circulaires qui exposent toutes les conditions de son existence.

La haute importance de cette association, à laquelle tous les orchestres de Paris ainsi que les artistes les plus éminents de l'Europe ont tenu à honneur de se rattacher, nous donne l'espoir, Messieurs, que vous n'hésitez pas à vous rallier à cette société philanthropique.

Veillez nous faire connaître votre adhésion dans les formes mentionnées aux statuts, et adresser votre lettre, rue Boucherat 34 à M. Thuillier, trésorier de l'association, qui s'empressera de s'entendre avec vous pour opérer le versement des cotisations et des dons gratuits.

Agréez, Messieurs, l'expression de la haute considération du comité.

Les membres du comité : (signé :) B[ar]on Taylor Président, Zimmerman, M[auri]ce Bourges, Dauverné, Tulou, A. Genevais, Kastner, A. Gouffé, A. Bureau, Demouy, Schiltz, Meifred, Battanchon, N. Girard, Auber, Ch. de Bez, Hormille, Croisilles, Ed. Monnais, Carafa, H. Dorus, J.[-]B. Tolbecque, Mercadier, Doche, Nargeot, Rousselot, Ch. Bechem, H. Berton, Habeneck, F. Martinez de la Rosa, F. Halévy, H. Berlioz, G. Onslow, A. Adam, S. Thalberg. »

• 1843, 3 août

Circulaire pour les maires.

---

<sup>58</sup> La lettre du 23 septembre 1852, dont les signatures ne sont pas transcrites, est signalée comme étant adressée par Berlioz lors de la séance du comité du 23 septembre 1852, Vma 4157 (05), p. 107, qui l'aura probablement rédigée et soumise à l'acceptation du comité.

« Circulaire pour les Maires.

Monsieur le maire, l'association des artistes musiciens fondée récemment, dans le but philanthropique de secourir les artistes malheureux et de créer à leur profit une caisse de pensions, prend la liberté de solliciter votre sympathie, en vous priant de vouloir bien lui communiquer les renseignements que nous allons avoir l'honneur de vous demander.

Vous pouvez, Monsieur le maire, lui faciliter les moyens d'agrandir le cercle de son action bienfaisante en lui indiquant par une lettre adressée à l'agent général de la société M. Thuillier, rue Boucherat N° 34, le nom et la demeure du président de la société philharmonique, s'il en existe une dans votre résidence et dans le cas contraire le nom et la demeure de l'amateur de musique le plus connu, le plus influent.

L'association pleine de confiance en votre obligeante bonté, espère que vous voudrez bien lui accorder la faveur qu'elle sollicite et vous témoigne d'avance, au nom de tous ses membres, sa vive et sincère reconnaissance.

Agréez, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Les membres du comité : (suivent les signatures comme au bas de la circulaire qui précède.) »

• 1847, 15 juillet

Lettre au conservateur du Conservatoire<sup>59</sup>.

BnF, Vma 4157 (02), p. 411.

« Au conservateur du Conservatoire.

Monsieur le Conservateur

Voulez vous nous accorder la permission de faire repeter dans la salle du Conservatoire (les lundis 2 et mardi 3 août prochain) les chœurs du concert que l'Association des artistes musiciens se propose de donner le jeudi 5 du même mois, dans la salle du Theatre Italien.

Veillez agréer l'assurance des sentimens les plus distingués

[Signé :] B[ar]on Taylor, Président

A. Raoul, H. Berlioz, Laty, Ch. Bechem, Bouchot »

• 1847, 15 juillet

Lettre au préfet de Police.

BnF, Vma 4157 (02), p. 412.

« A M. le Préfet de Police. 15 juillet 1847.

A Monsieur le Pair de France, Préfet de police.

Monsieur le Comte

Le comité de l'association des artistes musiciens vous prie de vouloir bien accorder la permisison de donner un concert au Théâtre Italien, salle Ventadour, à 9 heures du soir et au profit de sa caisse de secours.

L'appui que vous accordez aux sociétés de bienfaisance nous fait espérer que vous voudrez bien accueillir avec faveur la demande que nous avons l'honneur de vous adresser.

Veillez agréer, Monsieur le préfet, l'assurance des sentimens de la plus haute considération

[signé :] B[ar]on Taylor Président

---

<sup>59</sup> Cette lettre et les deux suivantes qui portent la même date sont relatives à un concert qui n'aura pas lieu, projeté au Théâtre-Italien sous la direction d'H. Berlioz, président de la commission chargée de son organisation (cf. séance du 15 juillet 1847, Vma 4157 (02), p. 409) et dont le programme comporte le 1<sup>er</sup> acte d'*Iphigénie en Tauride* de Gluck et la 2<sup>e</sup> partie de *Faust* de Berlioz. Voir à ce sujet J.-M. Fauquet, *op. cit.*, p. 217-218.

H. Berlioz, Laty, Bouchot, A. Raoul, Ch. Bechem. »

• 1847, 15 juillet

Lettre aux membres du Conseil général des hospices.  
BnF, Vma 4157 (02), p. 412.

« Au Conseil des hospices, 15 juillet 1847.

A MM. les membres du conseil général des Hospices.

Messieurs

Le comité de l'association des artistes musiciens aurait le désir de donner un concert le jeudi 5 août prochain, au Théâtre Italien, (salle Ventadour) pour distribuer des secours aux artistes pauvres, si vous voulez bien lui accorder un abonnement de deux cent francs.

Dans le cas où vous nous refuseriez la faveur que nous sollicitons nous serions obligés de renoncer à notre projet et un grand nombre d'artistes malheureux seraient privés des secours que nous espérons leur donner.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance des sentiments de la plus haute considération.

[Signé :] B[ar]on I. Taylor, président

A. Raoul, H. Berlioz, Laty, Bouchot, Bechem ».

• 1847, 26 août

Contrat entre le baron Taylor et le Jardin d'hiver à Lyon pour l'organisation d'un grand festival et d'une tombola au profit de l'Association des artistes musiciens et de celle des artistes peintres, graveurs et sculpteurs.  
BnF, Vma 4157 (02), p. 434-436.

« Paris le 26 août 1847

Entre les soussignés

1° M. le Baron Taylor, Commandeur de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, Président des associations des Artistes Peintres et des Artistes Musiciens

Stipulant en cette qualité pour les deux sociétés dont le siège est à Paris, chez M. le Baron Taylor, rue de Bondy n° 50,

D'une part,

2° M. Alphonse Jame, receveur des finances à Lyon, demeurant place de la Miséricorde n° 1<sup>er</sup>,

3° M. Claude Maurier, négociant demeurant à Lyon, place Louis XVI n° 13.

4° M. Pellin propriétaire, demeurant à Lyon, cours Morand n° 5.

Tous trois administrateurs de la société du jardin d'Hiver en voie d'exécution à Lyon, et agissant en cette qualité,

D'autre part :

A été convenu et arrêté ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup> MM. Jame, Maurier et Pellin, déclarent par le présent, louer à M. le Baron Taylor en sa qualité de Président des associations des artistes peintres et des artistes musiciens ; le local dit Jardin d'hiver, sis à Lyon, avec toutes ses dépendances sans exception ni réserve, pour y donner un grand festival accompagné d'une tombola au profit des dites associations.

Cette fête devra avoir lieu du 1<sup>er</sup> au 15 octobre prochain.

MM. Jame, Maurier et Pellin prennent l'engagement de n'ouvrir le dit établissement à la curiosité publique qu'après la fête dont il vient d'être parlé et qui doit servir à l'inauguration du dit Jardin d'hiver.

Art. 2<sup>e</sup> La présente location est faite aux conditions suivantes que les parties s'obligent à exécuter fidèlement :



Il sera prélevé sur la recette avant toutes choses,

1<sup>ent</sup> [Premièrement] la somme de dix mille francs pour être employée ainsi qu'il suit :

1° pour le voyage de M. Granger, transport de ses armures, et emballage du lot de Paris	4 500 fr.
Pour un service d'argenterie, destiné à la tombola	4 000
Pour l'illumination du Jardin	1 500
Dans le cas où la somme stipulée de 1 500 pour les frais d'illumination serait insuffisante, l'excédant sera à la charge des propriétaires du Jardin d'Hiver	
Pour les affiches et programmes à distribuer	1 600
Pour indemnité à M. Fleury, directeur du Théâtre	500
Pour les frais divers de billets pour la tombola, le placement de ces billets dans les villes environnantes, mats pour les oriflames, et boîtes d'artifice	500
Pour les pauvres des Brotteaux	500
Pour établissement de l'orchestre, location et part de chaises	
Total égal	10 000

2° La somme de 10 000 francs fixée entre les parties pour la location ~~de la salle~~ du dit Jardin d'hiver.

Après le prélèvement des 10 000 fr. dont l'emploi vient d'être expliqué et détaillé ci-dessus sous le n° 1<sup>er</sup> et qui doit avoir lieu avant tout autre, la somme de 10 000 fr. arrêtée entre les bailleurs et le preneur à titre de location sera prise dans les proportions suivantes ainsi que les bailleurs déclarent l'accepter

Sur une recette de	15 000 fr	Prélèvement de	3 000 fr
id	16 000	id	4 000
id	17 000	id	5 000
id	18 000	id	6 000
id	19 000	id	7 000
id	20 000	id	8 000
id	21 000	id	9 000
id	22 000	id	10 000

Article 3° Les 10 000 fr. prélevés pour les frais de la fête et les 10 000 fr. soldés pour la location du Jardin d'Hiver, les deux sociétés se partageront l'excédent de la recette, jusqu'à concurrence de 30 000 fr. par moitié, c'est-à-dire 15 000 fr. à chacune et si la recette totale s'élève au-dessus de 50 000 fr. le surplus sera alors partagé comme suit, un tiers à la société des Peintres, un tiers à la société des Musiciens, et un tiers aux propriétaires du Jardin d'Hyver.

Article 4° Dans le cas où les bailleurs et le preneur s'entendraient pour livrer le lendemain de la fête, le Jardin d'Hyver à la curiosité publique avec les dispositions de cette même fête, ils ne pourront le faire qu'en fixant le prix d'entrée à un franc et le montant de la recette sera partagé ainsi qu'il suit : un quart aux propriétaires, un quart à l'association des peintres, un quart à l'association des musiciens, et un quart de M. Granger. Les bailleurs s'engagent formellement à mettre tout le personnel de leur établissement ainsi que les fleurs, les embellissemens quelconques à la disposition des associations représentées par M. le baron Taylor, sans autre indemnité que le montant de la location ci-dessus fixé.

Si la fête ne pouvait par une cause quelconque avoir lieu du 1<sup>er</sup> au 10 octobre, mais à une époque plus reculée tel qu'au mois d'avril prochain et par conséquent après l'ouverture du Jardin au public, la somme de 10 000 fr. signalée pour la location, serait réduite à 3 000 fr.

Il est interdit à chacune des parties de donner une publicité quelconque au présent traité, cette clause est expressément stipulée par les associations que représente M. le baron Taylor, dans le cas de contestations elles seront jugées par deux arbitres nommés par les parties.

Fait double à Paris le 26 août 1847.

[Signé] B[ar]on I. Taylor Président

Dauzats, Lefebvre, Lemaitre, Massart ; Berlioz, Zimmermann, Raoul, Rignault, Lebel, L. Rochet, Tarrieu, Petit, Dauverné, Bechem, Blanc, Bouchaut, Vattier, Kreutzer, Gautier, Thevenin, Ch. Rochet, Vallon de Villeneuve, Battu, Klosé, Maurice Bourges. »

• 1852, 16 septembre

À M. George Young, professeur de musique à Nevers pour sa nomination comme délégué de l'Association en cette ville.

BnF, Vma 4156 (1), lettre n° 224, p. 129.

« N° 224. Lettre à M. George Young Professeur de musique à Nevers.

Paris 16 7bre Monsieur, l'un de nos bons correspondants de province, M. Caussin, de Varzy nous a fait savoir qu'entré récemment dans l'association, vous accepteriez volontiers les mêmes fonctions à Nevers, en usant de l'influence que vous donnent votre talent et vos brillantes relations dans la société de cette ville, surtout auprès des artistes et amateurs de musique, pour attirer à notre œuvre philanthropique de nombreux adhérents.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que, par une décision récente le comité central vous a délégué en cette qualité pour la ville de Nevers. Dans quelques temps vous recevrez des annuaires et des feuilles d'adhésion et le comité sera heureux d'enregistrer les succès de votre apostolat.

Vos fonctions consistent, après les adhésions à poursuivre, à provoquer autant que possible quelques solennités musicales au profit de l'œuvre telles que messes, concerts, bals etc. à en adresser le compte rendu au comité central, et les fonds en provenant ; ainsi que les feuilles d'adhésions remplies aux agents trésoriers de l'association MM. Bolle Lasalle et Alexis Thuillier rue de Bondy 68. Puis, pour les demandes de secours que vous pourrez nous adresser en faveur d'artistes sociétaires malheureux, appliquez vous à les justifier pour ménager autant que possible la caisse de l'association.

Les succès de notre société qui doit infailliblement recevoir dans son sein tous les artistes de France et les amateurs éclairés des arts sont dus en partie à l'intelligent concours des hommes de foi et de talent qui lui ont prêté leur appui et leur dévouement ; à ces titres, nous espérons, Monsieur que vous lui serez d'un égal secours.

Recevez l'assurance de nos sentiments très distingués.

Les Présidents et membres du comité central

Signé Baron Taylor président, H. Berlioz, Prumier v[ice-Prési[den]t, Gouffé, Labro, Devaux, Duzat, Lebel, Montsimon, Conrad, Laty. »

• 1852, 22 septembre

À M. Auber, directeur du Conservatoire.

BnF, Vma 4156 (1), lettre n° 238, p. 135.

« N° 238. Lettre à M. Auber Directeur du Conservatoire.

Paris 22 7bre. Monsieur, le comité de l'association des artistes musiciens se propose de faire exécuter à S[ain]t[-]Eustache une messe de Requiem pour le repos de l'âme de M. le baron

de Trémond [*sic*]. Cette cérémonie, à laquelle nous désirons donner toute la pompe musicale possible aura lieu dans le milieu du mois prochain. Veuillez M. le Directeur nous venir en aide dans cette circonstance en autorisant les élèves des classes de chant du Conservatoire à prendre part à cette cérémonie, et permettez à M. Batiste de les faire répéter dans une des classes de l'école, nous serons très reconnaissants de cette faveur.

Recevez M. le Directeur, l'assurance de nos sentiments les plus distingués signé les membres du comité<sup>60</sup>. »

• 1859, 30 novembre

Au Dr Otterbourg, président et aux membres de la commission chargée de la grande solennité musicale en l'honneur de Schiller.

BnF, Vma 4157 (07), p. 180-182.

« A M. le Président et MM. les membres de la commission du Festival en l'honneur de Schiller. (Président M. le Docteur Otterbourg, rue de Richelieu 108).

Paris, le 30 novembre 1859.

Messieurs,

Il y a quelques jours, l'Allemagne entière célébrait avec pompe l'anniversaire séculaire de la naissance d'un de ses plus glorieux enfants. Vous avez pensé que la France devait aussi prendre part à cette manifestation solennelle et donner ainsi une preuve irréfutable de son admiration pour le grand poète qui fut le créateur des tragédies de Marie Stuart, Guillaume Tell, Don Carlos, Fiesque, Jeanne d'Arc, et de tant d'autres chefs-d'œuvre. Mus par cette pensée, vous avez organisé un magnifique festival dont le programme associait habilement au nom de Schiller les noms de Beethoven, de Weber, de Mendelssohn et de Meyerbeer, ses illustres compatriotes. Mais, avec une exquise délicatesse, vous avez voulu que la fête du génie profitât au malheur, et vous avez décidé que l'excédant de la recette, une fois les frais payés, serait attribué à des sociétés de bienfaisance.

Nous venons, au nom de l'Association des Artistes musiciens, solliciter une part dans la répartition de ce bénéfice ; et, nous l'espérons, les titres qu'elle peut faire valoir à l'appui de sa demande vous paraîtront dignes d'être pris en considération.

Depuis l'époque de la création de notre société jusqu'à ce jour, de nombreux artistes allemands lui ont dû des secours efficaces et se sont vus par elle arrachés à la misère et au désespoir. Nous citerons seulement quelques faits.

Il y a plusieurs années, une troupe d'opéra allemand vint donner des représentations à la salle Ventadour ; mais les recettes ayant été insuffisantes pour couvrir les frais, 60 choristes se trouvaient à Paris sans moyens d'existence et sans argent pour payer leurs frais de retour. Ils s'adressèrent à notre Président, qui parvint à les rapatrier.

Dans une autre circonstance, trois chanteurs allemands, hommes et femmes, étaient à Paris dans le plus grand dénuement et littéralement sans pain, lorsque notre Président, par les secours immédiats qu'il leur fit distribuer, leur sauva la vie. Voici la lettre par laquelle ces trois artistes exprimaient leur reconnaissance.

« Paris, 23 septembre 1853.

Monsieur le Baron

Nous étions dans le plus profond désespoir, sans ressources et sans pain, après avoir tout vendu pour nous nourrir, n'ayant pas mangé depuis vingt-quatre heures, et sans savoir où coucher. Vous nous avez donné tout de suite ce qui était nécessaire pour ne pas mourir de faim

---

<sup>60</sup> Voir la note 58.

et de plus, le lendemain, vous nous avez fourni la somme qu'il fallait pour nous mettre à même d'exercer nos faibles talents et de gagner honorablement notre existence.

Recevez ici l'expression de notre vive reconnaissance ; vous avez fait plus que de nous sauver la vie ; vous êtes le bienfaiteur et le père des artistes. Que votre nom soit éternellement béni !

Veillez agréer le respect de vos dévoués serviteurs

Signé : Eginart Oneer [ ?]

A. Rudolphe

H. Richard''

Une cantatrice allemande, Mme Antonia Ungher, atteinte d'une maladie grave, et dans l'impossibilité d'exercer sa profession, eut, dans sa détresse, recours à notre comité et en obtint une utile assistance, ainsi que le prouve la lettre ci-après qu'elle écrivit à notre Président.

''Monsieur le Président

Artiste lyrique, venue à Paris pour y exercer mon art, je m'y suis trouvée atteinte d'une maladie grave et longue qui, en m'ôtant la possibilité d'accepter des engagements qui m'étaient offerts, m'a laissée seule et sans appui en face d'une situation si cruelle que j'y aurais sans doute succombé si le bienfait de votre généreuse institution ne m'avait été heureusement révélé. Allemande, je n'ai pourtant point hésité à m'adresser à elle pour lui demander de remplacer pour moi les amis qui me manquaient et une famille dont les exigences de ma profession me tiennent depuis longtemps éloignée.

Mon appel a été entendu, et par des services accordés avec une délicatesse qui en doublait le prix, vous avez relevé mon courage abattu, vaincu les difficultés qui m'accablaient et m'avez donné l'appui et les moyens de les surmonter. Grâce vous soient à jamais rendues à vous, Monsieur, qui exercez si noblement la tutelle du malheur, à vous aux yeux de qui le nom d'étrangère et l'isolement deviennent des titres d'admission parmi les membres de votre grande famille. Si de retour dans ma patrie le témoignage que j'en rendrai ne peut rien ajouter à la haute considération de votre bienfaisante association, il satisfera du moins au besoin que j'éprouve d'exprimer une reconnaissance trop juste pour qu'elle ne reste pas éternellement dans mon cœur.

Veillez, Monsieur, agréer, etc. Signé, Antonia Ungher.''

Enfin un compositeur berlinois, M. Théodore Kort, venu à Paris dans l'espoir d'y trouver la fortune n'y avait rencontré que la plus profonde misère. L'année dernière, il entre à S[ain]t[-]Eustache, la veille de la fête de S[ain]te[-]Cécile, et voit sur une affiche les mots : Association des artistes musiciens et le nom de M. le B[ar]on Taylor. Il s'informe de la demeure de notre Président, vient le trouver, lui expose son affreuse position et en obtient des secours qui lui permettent d'aller rejoindre ses enfants à Berlin.

Nous devons ajouter qu'aucune des personnes qui nous venons de citer n'était membre de notre association et n'avait par conséquent de titres à sa protection.

Nous osons espérer, Messieurs, que, tenant un juste compte de la sympathie dont l'association des artistes musiciens a donné tant de preuves aux artistes allemands, vous la jugerez digne de la faveur que nous vous demandons pour elle.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Signé : B[ar]on I. Taylor, Président ; F. Halévy, Auber, Kastner, Charles de Bez, E. Marie, Devaux, Edouard Batiste, C[har]les Proust, G. Chatenet, H. Reber, Ancessy, C. Prumier, H. Berlioz, J[ul]es Simon, Forestier aîné, Paulus, Deloffre, Prumier père, Conrad, de Mol, Jancourt, A. Gouffé, Richard, Thomas, Clapisson, Couder, H. Colmet, L. Reine, A. Badet, Mangeant, Dufrêne. »